

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'industrie diamantaire en Belgique, par M. J. Vander Gucht. — Les Etats-Unis (Chronique de l'étranger). — Le travail industriel à deux équipes en Grande-Bretagne. — Chronique : Modification du régime monétaire chinois. — Statistiques.

L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE EN BELGIQUE

par M. J. Vander Gucht,

Ingénieur commercial,

Docteur en Sciences économiques.

L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE BELGE.

L'industrie diamantaire belge présente un incontestable intérêt à deux points de vue : d'une part, par l'importance relative de la place qu'elle tient dans l'activité économique du pays et, comme industrie exportatrice, dans sa balance commerciale, et, d'autre part, par son caractère d'industrie organisée. Tandis que l'industrie extractive et la vente du diamant brut sont concentrées dans un petit nombre de firmes, unies par des ententes extrêmement étroites, les diamantaires belges et leurs ouvriers ont cherché — et réussi dans une certaine mesure — à soumettre leur industrie à des réglementations parfois inspirées de principes corporatifs.

Du point de vue théorique, il est intéressant d'étudier l'évolution, au cours de la crise, d'une industrie de luxe, particulièrement soumise, comme telle, aux fluctuations de la conjoncture, mais partiellement dirigée par des accords entre les producteurs de la matière première, entre les négociants, enfin entre les industriels et leurs ouvriers.

A l'époque de son apogée, vers 1928, l'industrie belge du diamant occupait près de 25.000 ouvriers, dont les salaires étaient estimés à près de six cents millions de francs — environ trois pour-cent des salaires de tous les ouvriers du pays (1). En ajoutant

à ce chiffre les revenus de plusieurs milliers d'industriels et de négociants, et les profits des assureurs, banquiers et intermédiaires intervenant à un titre quelconque dans l'industrie diamantaire, on a pu estimer à près d'un milliard de francs par an le total des gains que cette industrie procurait à des Belges (2). Ce montant devait se retrouver presque intégralement à l'actif de la balance commerciale de la Belgique, la quasi-totalité des diamants travaillés dans le pays étant réexportés. C'est ainsi que, en 1928, dernière année normale avant la crise, on enregistrait à l'importation, 1.378 millions de pierres brutes, et, à l'exportation, 2.257 millions de pierres taillées (3).

La crise a atteint durement les industries de luxe : le nombre des ouvriers diamantaires au travail en Belgique est à présent réduit à 58 p. c. environ du chiffre de 1928, après être tombé, en 1932, à moins du sixième de ce chiffre. Les salaires aussi ont baissé, de sorte que le rendement de cette industrie ne se traduit probablement plus, dans la balance commerciale du pays, que par un actif net de l'ordre de

(2) Suivant une estimation du *Bulletin de la Société Belge de Banque*, d'octobre 1932.

(3) Ces chiffres ne doivent être retenus qu'avec une extrême circonspection. La grande valeur et le volume réduit des diamants leur permettent d'échapper, plus que toute autre marchandise, à tout contrôle, surtout à l'exportation. Au surplus, une petite partie des pierres brutes importées en 1928 était destinée à la consommation intérieure, et une partie aussi, sans doute, à la constitution de stocks : la surproduction avait, depuis 1928, fait réagir quelque peu les prix ; la confiance dans l'efficacité de la politique du Syndicat permettait d'augurer une nouvelle période de prix stables et justifiait l'accumulation de stocks.

(1) Dans un article du *Bulletin* de 1930, consacré à l'estimation du revenu national de la Belgique, M. le professeur Baudhuin estimait à une vingtaine de milliards le montant global des salaires industriels en Belgique.

deux ou trois cents millions de francs — chiffre encore appréciable, à une époque de restriction violente des échanges internationaux.

* * *

PRODUCTION ET VENTE DU DIAMANT BRUT.

L'industrie extractive et le commerce du diamant brut se sont concentrés surtout à la suite des périodes de crises; aux périodes d'essor, de nouvelles prospections entreprises avec succès ont suscité l'apparition de nouveaux concurrents.

Dès 1890, la *De Beers* contrôlait presque toutes les mines de l'Afrique du Sud, et partant, la plus grande partie de la production mondiale, celle du Brésil n'ayant plus qu'une importance secondaire. Le commerce des diamants bruts resta cependant soumis à la concurrence jusqu'en 1892; à la suite d'une crise particulièrement sévère, les grandes maisons londoniennes se groupèrent pour former le *Diamond Syndicate*.

Ce quasi-monopole de la production et de la vente permit le maintien de prix en hausse à peu près régulière jusque vers 1907. A cette époque, la concurrence de la *Premier Diamond* amena, en pleine période de crise économique, une lutte de prix qui faillit ruiner tous les producteurs. Elle aboutit à un accord. Vers 1907 également, furent découverts les premiers gisements de diamants au Congo et, peu avant la guerre, tandis que venaient sur le marché les premiers diamants congolais, de nouvelles découvertes étaient faites dans le Sud-Ouest Africain allemand et dans l'Angola.

Le monopole se reforma après la guerre : les mines du Sud-Ouest Africain, d'ailleurs placé sous mandat anglais, renforcèrent le groupe de la *De Beers*, tandis que la *Forminière*, qui contrôlait toute la production du Congo, et la *Diamang*, qui exploite les mines de l'Angola, conclurent, en 1924, des arrangements avec le syndicat de Londres, et leur production fut désormais vendue par ce canal.

Dès 1926, ce monopole fut de nouveau battu en brèche par la découverte, en Afrique du Sud, de dépôts alluvionnaires extrêmement importants, que le Gouvernement décida d'exploiter lui-même, à la suite

d'un changement dans la législation minière de l'Union. Son propre bureau de vente, établi au Cap, concurrença le *Syndicat* de Londres, tandis qu'un effort était tenté, avec un succès temporaire, pour créer sur place une industrie de la taille. En trois ans, le Gouvernement sud-africain put vendre des diamants bruts pour une valeur d'environ vingt millions de livres sterling (3bis). Et ce fut, une fois de plus, une lutte acharnée entre un trust résolu à défendre son monopole et un *outsider* puissant.

Pour soutenir les prix, le *Syndicat* acheta et mit en stock la plus grande partie des pierres vendues par le Gouvernement. Il en détenait, en 1929, pour plus de huit millions de livres. Le *Syndicat* fut remplacé, en 1930, par la *Diamond Corporation*, qui disposa de moyens financiers plus puissants.

Cette politique de mise en stock de la marchandise, en vue de maintenir des prix élevés malgré l'augmentation de la production, devait conduire à un effondrement. Il se produisit dès 1929, avant le déclenchement de la crise générale.

Enfin, le monopole se reconstitua sous l'influence de la dépression persistante. Après la fermeture des mines sud-africaines, en mars 1932, le Gouvernement de l'Union restreignit sa propre production et conforma sa politique de prix à celle de la *Diamond Corporation*. En 1934 enfin, un nouvel organisme de vente, la *Diamond Trading Co.*, filiale de la *Corporation*, fut seul chargé de la vente des diamants provenant des mines et des champs domaniaux de l'Afrique du Sud, du Congo et de l'Angola, du Sud-Ouest Africain et de l'Afrique occidentale anglaise (Côte d'Or et Sierra Leone), ainsi que de l'écoulement progressif des stocks de la *Corporation*. Cet organisme concentre ainsi environ 95 p. c. de la production mondiale, à l'exclusion de pays d'importance secondaire, comme le Brésil et la Guyane britannique, et d'une production clandestine relativement importante en Afrique du Sud.

Le tableau ci-dessous indique les fluctuations de la production mondiale des diamants bruts.

(3bis) Dans un article du *Financial News* du 8 mars 1935, ces ventes sont estimées, de 1926 à 1929, à 7.500.000 livres sterling par an. En l'absence de statistiques officielles, ces chiffres ne peuvent être admis que sous réserves.

Production mondiale de diamants bruts, en milliers de carats.

	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Union Sud-Africaine	3.218	4.708	4.373	3.661	3.164	2.119	798	507	(3) 502
Sud-Ouest Africain	684	724	503	597	415	71	18	—	1
Côte d'Or (1)	300	461	661	861	861	880	842	863	(3) 1.200
Sierra Leone	—	—	—	—	—	—	1	32	(3) 70
Guyane britannique	168	178	136	126	110	64	62	(2)	(3) 60
Congo belge	1.113	1.042	1.649	1.910	2.509	3.529	3.990	1931	(3) 1.993
Angola	154	202	238	312	330	351	367	374	(3) 453
Autres pays	57	69	90	77	59	41	39	(2)	(3) 35
Total...	5.694	7.384	7.650	7.544	7.448	7.055	6.117	(3) 3.775	(3) 4.314

(1) Exportations du 1er avril au 31 mars.

(2) Chiffres non publiés. Le total de la colonne comprend une estimation de la production de ces pays.

(3) Chiffres provisoires approximatifs.

Ce tableau ne vise qu'à donner une idée sommaire de l'évolution de la production, car les chiffres se rapportant aux divers pays ne sont guère comparables. Les uns expriment la production annuelle, et d'autres seulement la partie exportée; ils ne tiennent pas compte de la production clandestine en Afrique du Sud, et, enfin, ils ne distinguent pas les qualités, extrêmement variables, des produits: certaines régions, l'Afrique du Sud, l'Angola, la Sierra Leone donnent une proportion relativement forte de pierres de joaillerie; d'autres, comme le Congo et la Côte d'Or, donnent davantage de diamant industriel, de faible valeur.

Les faits les plus saillants, exprimés dans ce tableau, sont la diminution de la production de l'Afrique du Sud et du Sud-Ouest Africain, par suite de la fermeture des mines; l'apparition sur le marché de la production de la Sierra Leone; le progrès régulier de la production de l'Angola; et l'accroissement rapide de la production congolaise jusqu'en 1932.

Si l'on considère la valeur des produits, le Congo belge se place au second rang, après l'Afrique du Sud, et avant l'Angola et la Côte d'Or. Sa part dans la production mondiale ne peut, en l'absence de données numériques, s'exprimer qu'avec une assez grossière approximation. Pour 1934, elle paraît être de l'ordre de 15 p. c. du total. Cette proportion est favorablement influencée par la fermeture momentanée des mines sud-africaines. Avant la crise, elle ne devait pas dépasser 7 à 8 p. c.

Le ralentissement de l'exploitation, depuis 1932, a porté surtout sur les qualités industrielles. Le tableau ci-dessous montre que la production de la *Forminière*, qui donne la plus forte proportion de pierres pour la taille, est restée relativement stable, tandis que celle de la *Minière du Bécéka*, qui comprend 90 p. c. de diamants industriels, a subi la réduction la plus forte.

Production en milliers de carats.

	1931	1932	1933	1934
Forminière	429	490	402	472
Minière du Bécéka	2.885	3.188	1.487	1 400
Kasai-Luébo-Luéta	213	192	115	120

(Les chiffres pour 1934 sont approximatifs.)

L'exploitation du diamant est une des industries les plus importantes et les mieux outillées du Congo belge. Elle occupe plus de 15.000 personnes, dont 400 blancs. Sa part dans les exportations de notre colonie s'est élevée, en 1931, jusqu'à 173 millions de francs; elle était encore en 1933, malgré la baisse des prix, de près de 58 millions de francs.

S'il est impossible d'exprimer en chiffres précis les fluctuations de la production des diamants, il est tout aussi malaisé d'exprimer numériquement les changements de leurs prix, ceux-ci variant à l'infini sui-

vant la dimension, la couleur, la pureté. *Grasso modo*, on peut estimer que la diminution depuis 1926 des valeurs exprimées en monnaie-or va de moins de 50 p. c. pour les plus belles pierres, à plus de 75 p. c. pour les très petits diamants.

Exprimés en dollars ou en livres sterling, les prix ont baissé d'environ 35 p. c. en moyenne. Cette dépréciation est moindre, en somme, que celle des autres objets de luxe. Dans une étude récemment publiée dans un périodique américain (4), M. Sydney-H. Ball retrace, au moyen de diagrammes, les variations des cours des valeurs de bourse, des prix des denrées et des pierres précieuses depuis trois quarts de siècle. D'une comparaison de ces diagrammes, il conclut que les rajahs indous, qui investissent une partie de leurs fortunes en pierres précieuses, ont moins souffert de la crise que les capitalistes d'Amérique ou d'Europe.

Depuis 1933, les prix des diamants ont été stables. Il est incontestable que la concentration de la vente du diamant brut et la politique prudente de la *Diamond Corporation* ont protégé le marché diamantaire de la menace d'un effondrement des prix.

La *Diamond Trading Co.*, organisme de vente de la *Corporation*, procède à des « vues » (*sights*) ou expositions en vente de diamants bruts, à des intervalles plus ou moins longs, suivant l'état de la demande. Elle recueille, dans l'appréciation de ces délais, la tendance du commerce anversois, marché principal du diamant taillé. Elle limite les quantités offertes, et choisit ses acheteurs parmi un petit nombre de firmes importantes.

Naturellement, les transactions en diamants bruts ont sensiblement diminué. Tandis que les ventes de Londres pouvaient être estimées, avant la crise, à une douzaine de millions de livres par an, elles tombèrent, en 1932, à moins d'un million et demi de livres. Une reprise s'est progressivement manifestée depuis lors: les ventes ont été estimées — en l'absence de toute publication officielle — en 1933, entre 2 et 2 1/2 millions de livres, et, en 1934, entre 3 et 3 1/2 millions. On prévoit qu'elles pourront atteindre, cette année, 5 millions de livres.

Les importations de diamants aux Etats-Unis d'Amérique, le principal pays consommateur de diamants, ont marqué également une légère reprise, qui s'est amplifiée au cours de 1935:

Importations en milliers de dollars.

	Diamants bruts	Diamants taillés (non sertis)
1930	5.641	23.268
1931	3.852	11.965
1932	1.513	7.826
1933	1.658	8.360
1934	2.739	9.901
1935 (janvier-mai)	1.417	5.330

(4) *Economic Geology*, septembre-octobre 1935, pp. 630-642.

Les chiffres relatifs aux cinq premiers mois de 1935 sont en augmentation, par rapport aux chiffres correspondants de 1934, de 50 p. c. pour les diamants bruts et de 46 p. c. pour les diamants taillés (4bis).

* * *

CARACTÈRES DE L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE BELGE.

L'organisation de l'industrie diamantaire en Belgique est complexe. Le régime de la moyenne et de la petite industrie s'y combine à celui de l'artisanat, le travail en atelier au travail à domicile.

Du côté ouvrier, les professions se différencient suivant les phases successives du travail de la pierre : division du diamant brut par clivage (fente) ou sciage; débrutage, qui donne au diamant sa forme approximative; taille et polissage. Les premières de ces opérations sont les plus délicates et les mieux rémunérées. Dans chaque profession, les tâches se répartissent naturellement suivant l'habileté des ouvriers. On conçoit que la taille en brillant (généralement à 58 facettes) d'une pierre de grande valeur est plus délicate que la taille en *achkant* ou 8/8 (à 18 facettes) d'une petite pierre. Depuis peu de temps, une nouvelle spécialité s'est créée : l'usage d'un outillage plus perfectionné pour sertir le diamant qui doit être taillé (c'est le *Dop* mécanique).

Parmi les patrons, les professions sont aussi variées. A côté des fabricants, achetant des pierres brutes et vendant des pierres taillées, il existe diverses catégories de négociants, d'importateurs qui vendent des pierres brutes par petites quantités, parfois après un simple triage; des petits patrons, les « entrepreneurs » (*ondernemers*), qui travaillent à façon pour d'autres firmes, etc. Certains petits industriels ont leurs installations propres. La plupart travaillent avec leur personnel dans des tailleries, où les emplacements se louent au jour le jour.

L'organisation du commerce groupant le négoce et l'industrie s'est réalisée successivement à divers stades. Le grand nombre des firmes (un recensement montre que 4.000 diamantaires sont membres des diverses bourses) et leur spécialisation rendaient difficile leur réunion dans un organisme unique : il n'existe pas moins de quatre bourses, dont la plus ancienne et la plus aristocratique est le *Diamantclub*. Elles sont unies dans une *Fédération nationale*, qui a formé, avec les organismes similaires d'Amsterdam et de Paris, la *Fédération internationale des Bourses diamantaires*.

A côté de ces organismes à caractère commercial, s'est formée, en 1927, une association patronale, le *Syndicat de l'Industrie diamantaire belge*, qui s'est doublé bientôt d'un organisme catholique, l'*Algemeene Christelijke Vereeniging van Diamanthandelaars en Nijveraars*, groupant principalement les patrons de l'industrie rurale.

Les ouvriers sont groupés également en deux syn-

(4bis) La plupart des données statistiques relatives à la production de diamants bruts des dernières années sont empruntées à un rapport de M. Sydney-H. Ball, publié récemment dans le *Minerals Year Book for 1934* du U. S. Bureau of Mines.

dicats, l'*Antwerpsche Diamantbewerker Bond* — soi-disant à caractère neutre — et un syndicat chrétien, qui comprend surtout des ouvriers des petites entreprises rurales.

Toute l'action de ces groupements a été caractérisée par un effort constant de collaboration entre patrons et ouvriers en vue de l'organisation de la profession. C'est ainsi que, les délégués des associations ouvrières étant conviés l'an dernier à l'inauguration d'un nouveau local du syndicat patronal, le président du *Bond* ouvrier pouvait résumer sa politique en affirmant que jamais ses dirigeants ne s'étaient laissés guider par l'intérêt ouvrier seul, mais qu'ils s'étaient toujours rendu compte de la communauté d'intérêts entre patrons et ouvriers. Et il est caractéristique de noter que, des tailleries où les petits patrons louent leurs emplacements de travail, la plus importante (elle compte six cents meules) est la propriété d'une société dont le capital est formé par le syndicat ouvrier (A. D. B.).

Cette collaboration devait être particulièrement étroite entre les deux organismes anversois, *Syndicat de l'Industrie diamantaire* (patronal) et *Bond* ouvrier, les deux organismes chrétiens, dont les adhérents se recrutent principalement dans l'industrie rurale, étant amenés à défendre séparément les mêmes intérêts.

Dès 1927, au lendemain de la création du syndicat patronal, des accords étaient conclus, visant à la stabilisation des salaires par la recherche d'ententes internationales, à la réglementation de l'apprentissage, à l'arbitrage des conflits.

Le statut de l'apprentissage, conçu comme un moyen de maintenir les hauts salaires en limitant l'accès à la profession, s'inspirait fort des principes corporatifs. Il prévoyait le contingentement du nombre des apprentis et fixait à quatre ans la durée de l'apprentissage. Celui-ci devait être gratuit et être surveillé par les syndicats patronal et ouvrier. L'apprenti ne pouvait changer d'employeur, et celui-ci devait le rémunérer, les deux dernières années, suivant un tarif fixé par une commission mixte.

On pouvait invoquer, en faveur d'une réglementation aussi sévère, la nécessité de mettre fin aux agissements de certains petits industriels, qui s'offraient, moyennant rémunération, à donner à des jeunes gens un enseignement qui n'était en réalité que trop sommaire du métier. D'où la création possible d'une main-d'œuvre médiocre, susceptible de nuire au renom de l'industrie anversoise.

L'internationalisation des variations de salaires était conçue comme un moyen d'atténuer la concurrence de la main-d'œuvre étrangère. Ce but devait être atteint d'autant plus facilement que le franc belge avait été stabilisé à un cours assez bas, et que l'industrie diamantaire était concentrée, en Europe, dans un petit nombre de pays où les patrons disposaient déjà d'un organisme régulateur, la *Fédération internationale*.

Les salaires atteignirent, vers 1928, un niveau fort élevé : 500 francs par semaine pour les bons ouvriers urbains, voire 700 à 1.000 francs pour les plus qualifiés d'entre eux. Ils assuraient à une population citadine nombreuse un niveau de vie très différent de celui des autres ouvriers industriels, et contribuaient à créer cette atmosphère d'opulence et de vie facile qui caractérisait Anvers avant la crise.

Ces hauts salaires ne se justifiaient d'ailleurs qu'en partie par l'habileté professionnelle requise des ouvriers, et il eût été puéril d'espérer que la seule limitation de l'accès à la profession suffirait à en maintenir le niveau.

Deux problèmes allaient se poser, avec une acuité fort accrue par la crise : celui de la diffusion de l'industrie diamantaire dans les campagnes anversoises et la concurrence allemande, favorisée par le *dumping* monétaire et par l'emploi d'un outillage mécanique.

* * *

LES PROBLÈMES RÉCENTS DANS L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE.

Depuis la guerre, les petits ateliers se sont multipliés aux environs d'Anvers. Toutes les communes importantes de la province et beaucoup de villages possèdent une ou plusieurs tailleries. Cette expansion a même débordé des limites de la province, vers la Flandre, le Limbourg et le Brabant. D'après une statistique établie par la Société Belge de Banque, et publiée dans son *Bulletin* de janvier 1933, les tailleries belges auraient utilisé, en 1929, plus de 20.000 meules, dont 10.000 dans l'agglomération anversoise, 9.000 réparties dans 105 autres communes de la province d'Anvers et 1.500 dans le reste du pays.

L'existence d'une main-d'œuvre nombreuse non organisée fut cause de la concurrence qui a précipité l'effondrement des salaires au cours de la crise. Les rémunérations de 500 francs et plus par semaine tombèrent bien au-dessous de 200 francs. Les associations de patrons et d'ouvriers d'Anvers réagirent contre cette concurrence. Elles avaient inscrit à leur programme, dès 1927, la lutte contre l'industrie non contrôlée, dite *clandestine*, c'est-à-dire non régie par les accords des deux syndicats. Les motifs ne manquaient pas à la poursuite de cette lutte : la journée de huit heures n'est pas appliquée dans l'industrie rurale à domicile, non plus que les lois sociales, et le paiement d'allocations de chômage aux travailleurs à domicile prête à des abus. Des enquêtes administratives furent faites à la requête des syndicats. Elles conduisirent à des mesures efficaces, comme la mise sous scellés des meules des chômeurs.

La concurrence étrangère n'avait pas été particulièrement menaçante, jusqu'à ces dernières années, l'industrie diamantaire tendant au contraire à se concentrer de plus en plus en Belgique. En 1920, on pouvait estimer le nombre des ouvriers diamantaires dans le monde à une trentaine de mille, dont environ 15.000 en Belgique, 11.000 en Hollande, 2.000 en France, et quelques centaines en Angleterre, en Alle-

magne, en Suisse, en Afrique du Sud et aux Etats-Unis. En 1928, le nombre des ouvriers belges s'élevait à près de 25.000, contre 6.000 seulement en Hollande, 2.000 en Allemagne, 1.400 en France (5), 300 aux Etats-Unis et 150 en Afrique du Sud. Dans les autres pays, leur nombre devenait négligeable. La part de l'industrie belge passait donc de la moitié à plus des deux tiers de la population ouvrière active.

Le nombre des travailleurs belges est tombé, en 1932, jusqu'à 3.000 ou 4.000; il s'est relevé, en 1933, à environ 8.000, et est monté de 10.000 à 12.500 au cours des années 1934 et 1935. Actuellement (octobre 1935), le nombre des ouvriers émargeant au fonds de chômage est respectivement de 1.280 et 400 pour les deux syndicats ouvriers. De plus, il y a encore environ 3.000 chômeurs syndiqués n'émargeant pas au fonds de chômage. Plusieurs milliers d'ouvriers, enfin, ont changé de métier.

En Hollande, la régression du nombre d'ouvriers actifs a été plus profonde : en mai dernier, il était réduit à un millier seulement; il est d'environ 1.750 actuellement. Cette régression de l'industrie hollandaise est due, en partie, au bon marché de la main-d'œuvre belge et allemande. Les pouvoirs publics ont tenté de pallier à cette situation en collaborant à la création d'un organisme d'achat et de vente en commun, l'*Amsterdamsche Combinatie*, à laquelle ont adhéré les principaux industriels amstellodamois, et en octroyant à certains entrepreneurs des subsides qui atteignent 10 florins par ouvrier et par semaine (le montant de ce subside équivaut au salaire hebdomadaire total de certains ouvriers belges).

La nouvelle industrie allemande s'est limitée, jusqu'à l'an dernier, aux travaux de finissage, taille et polissage du diamant. Les opérations préliminaires, particulièrement délicates, du clivage, du sciage et du débrutage, de même que le commerce des diamants taillés restant concentrés à Anvers et Amsterdam, les entrepreneurs allemands se bornaient à travailler à façon les pierres qui leur étaient confiées par des firmes de ces deux villes.

Le travail des ouvriers allemands est protégé, depuis 1932, par des subsides accordés par le Gouvernement. Ces subsides consistent dans la faculté, pour le client étranger, de se libérer, à concurrence d'un certain pourcentage de la facture, à l'aide de *dollarbonds* dépréciés, ou de scripts que le Gouvernement allemand reprend au pair. Ce mode de paiement a été admis à concurrence de 75 p. c. du salaire : il en est résulté un rabais de 50 p. c. environ du coût de la main-d'œuvre allemande.

Les marchés d'Anvers et d'Amsterdam ont pris des mesures pour se protéger contre ce *dumping*. Dès avril 1933, la Fédération des Bourses d'Anvers a interdit à ses membres, après les avoir consultés par un referendum, sous peine d'amendes ou d'exclusion, de faire travailler en Allemagne. Depuis cette date,

(5) Ces chiffres sont empruntés à un article paru en janvier 1933 dans le *Bulletin de la Société Belge de Banque*.

elle contraint ceux de ses affiliés, soupçonnés de se livrer à ce trafic, à comparaître devant une Commission de contrôle. Elle défend tout rapport entre les membres des bourses et toute personne qui transgresse ces dispositions. Il est intéressant de noter que les tribunaux ont légitimé cette mesure : le Tribunal de Commerce d'Anvers et la Cour d'appel de Bruxelles ont débouté d'une demande en dommages-intérêts un diamantaire qui avait été frappé d'interdit par les quatre bourses, pour avoir refusé de comparaître devant leur Commission de contrôle.

Les diamantaires anversois ont sollicité l'intervention du Gouvernement en vue de les protéger contre le *dumping* étranger. Ils ont suggéré notamment, suivant l'exemple hollandais, l'octroi aux employeurs de subsides compensant la différence de coût de la main-d'œuvre belge et allemande. Aucune suite n'a pu être donnée à une telle demande.

Ils ont obtenu, par contre, l'expulsion de quelques diamantaires étrangers, qui nuisaient à l'industrie belge en donnant du travail en Allemagne et, au début de cette année, l'application des accords de clearing aux paiements de main-d'œuvre en Allemagne. La Convention générale des paiements avec l'Allemagne stipule, en effet, que les marchandises ayant fait l'objet dans ce pays d'une transformation importante, sont considérées comme marchandises allemandes, et que les règlements s'y rapportant doivent se faire à l'intervention de l'Office de Compensation et, par conséquent, aux cours officiels du mark. Un trafic clandestin a subsisté en dépit de ces dispositions légales : aucune marchandise n'est plus facile à frauder que le diamant.

Les tailleries allemandes se sont efforcées d'ailleurs de se rendre indépendantes d'Anvers. Des centres d'éducation et d'apprentissage ont été créés, en vue de former des ouvriers scieurs et débruteurs, à Hanau, à Idar et à Brücke, sièges principaux des tailleries de diamants. Déjà, plusieurs scieries ont été installées, la plus importante d'entre elles étant un ancien atelier de Deurne, transféré à Hanau avec tout son outillage.

La lutte contre une concurrence étrangère serait vaine si elle se bornait à un boycottage ou à une résistance passive contre le *dumping*. Il est nécessaire que l'industrie menacée, tout en conservant ses éléments de supériorité, s'adapte aux exigences de la demande et au progrès technique. L'emploi d'un outillage mécanique pour la taille des petites pierres en 8/8 explique en partie le bon marché de la main-d'œuvre allemande. La presse allemande lui attribue tout le succès de l'industrie d'outre-Rhin. Le Syndicat de l'Industrie diamantaire et l'Union patronale belge ont créé à Anvers des écoles de rééducation moderne d'ouvriers tailleurs, dont le but est de familiariser les ouvriers avec l'emploi du *dop* mécanique. Ces écoles, établies avec l'appui du Gouvernement, sont ouvertes depuis décembre 1934 (6).

(6) L'utilité de ces écoles est d'ailleurs mise en doute par le syndicat ouvrier. Celui-ci n'estime pas que le *dop* mécanique puisse rendre vaine l'habileté des tailleurs anversois.

La dévaluation du franc belge n'a pas été accueillie par les diamantaires anversois comme un remède aux difficultés de leur industrie. Dès les tout premiers jours d'avril dernier, les dirigeants des syndicats patronaux et ouvriers se déclarèrent en faveur d'une hausse immédiate des salaires de 30 p. c. Leur attitude était justifiée par plusieurs arguments.

D'une part, les salaires avaient subi, dès les premières années de la dépression, une baisse de plus des trois cinquièmes. Certains salaires apparaissaient d'autant plus dérisoires que, dans certains cas, ils sont, quoique calculés en francs belges, réglés en monnaie hollandaise (7).

D'autre part, on objectait que la diminution des prix de revient, exprimés en monnaie-or, n'aurait pas pour effet de développer les exportations, mais de faire baisser le niveau général des prix sur le marché des diamants taillés. Il se produisit, en fait, sur le marché d'Amsterdam, une baisse du prix des petits diamants taillés, ceux qui proportionnellement absorbent le plus de main-d'œuvre. On pouvait observer dans ce domaine le même phénomène qui s'est produit, lors de la dévaluation de la livre sterling et du dollar, pour certaines marchandises dont le centre principal de production se trouve en Angleterre ou aux Etats-Unis, et dont les prix baissèrent parallèlement au cours de ces devises. Une telle baisse constituait évidemment une perte pour les diamantaires belges, qui possèdent des stocks assez importants de pierres taillées.

En ce qui concerne la concurrence allemande enfin, la dévaluation belge ne compensait qu'en partie celle des *dollarbonds* et on pouvait craindre un renforcement des mesures de protection prises par le Reich en faveur de son industrie — ce qui s'est produit d'ailleurs —.

L'existence d'une importante industrie rurale non organisée empêcha la réalisation immédiate du relèvement des salaires. Finalement, une augmentation de 20 p. c. fut mise en vigueur, en juillet dernier, à la suite d'une courte grève qui eut ceci de paradoxal que la plupart des employeurs approuvaient la revendication ouvrière.

Les diamantaires belges et étrangers ont continué à chercher à mettre fin, par des ententes, aux méthodes agressives de la concurrence actuelle. D'une part, les industriels belges et hollandais se sont concertés en vue d'une action commune contre le *dumping*. D'autre part, des entrevues eurent lieu à Luxembourg en mai et en octobre de l'année dernière, entre des délégués des patrons et ouvriers belges, et des représentants de l'industrie allemande. Aucun résultat ne fut obtenu. Lors de la seconde réunion, les délégués allemands offrirent la réduction progressive de 75 à 20 p. c. de la quotité des travaux payable en *dollarbonds* dépréciés,

(7) On sait que toutes les transactions en diamants se traitent — à Londres comme à Anvers — en florins. Beaucoup de petits diamantaires se rendent en bourse pourvus de monnaie hollandaise, ce qui leur permet de payer comptant leurs achats. La même monnaie sert parfois à payer les salaires : par un étrange paradoxe, le franc belge est ainsi monnaie de compte, et le florin monnaie de circulation.

moyennant l'abandon immédiat des mesures de boycottage. Des méfiances réciproques, plus qu'un désaccord profond, empêchèrent la conclusion d'une convention.

En juin de cette année, des délégués des associations de diamantaires belges, hollandais, français et allemands se réunirent à Anvers. Leurs délibérations aboutirent à des accords de principe intéressants, mais sans portée pratique immédiate, sur l'opportunité d'une convention internationale réglant la durée du travail, le niveau des salaires, la réglementation de l'apprentissage. Ils constataient toutefois que la réalisation d'une telle convention était conditionnée par une réglementation de l'industrie belge, et prenaient acte de l'intention des industriels belges d'établir une telle réglementation et de la mettre en vigueur avec l'aide du Gouvernement.

Ainsi se trouvaient intimement liés les deux problèmes de l'industrie rurale « clandestine » et du *dumping* étranger.

Ils l'étaient déjà, d'ailleurs, en fait : les diamantaires belges ne peuvent espérer voir adopter par leurs concurrents étrangers des tarifs de salaires et des règlements qui ne seraient pas observés, en Belgique même, par une minorité d'entrepreneurs non organisés.

Depuis quelques semaines, un pas considérable a été fait vers la solution des deux problèmes.

La fin de la lutte entre les industriels belges et allemands a été le fait capital. Une réunion, tenue le 8 août dernier entre les représentants de la Fédération des Bourses diamantaires belges et du *Verband des Diamantschleifergewerbes*, de Idar, a conduit à un accord entré en vigueur depuis la mi-septembre : les diamantaires belges se sont engagés à lever les mesures spéciales de protection, et les Allemands, à restreindre l'application du système des scripts, de manière que les salaires effectifs payés par leurs clients étrangers soient équivalents à ceux des ouvriers belges, sur la base des tarifs établis par les conventions collectives. Comme premier rapprochement entre les prix de revient des deux centres, les prix de la main-d'œuvre allemande ont été relevés, le 17 septembre, de 10 p. c. pour la taille des 8/8 et de 30 p. c. pour la taille des petits brillants. Un contact permanent entre le *Verband* allemand et les groupements belges permettra de réaliser un ajustement plus précis (8).

(8) L'industrie allemande a, à l'occasion de cet accord, réglé de façon assez draconienne la question de la petite industrie à domi-

En ce qui concerne la réglementation de l'industrie en Belgique, elle sera rendue possible par l'application de l'arrêté-loi du 13 janvier dernier, sur la *Réglementation économique de la Production et de la Distribution* qui permet de rendre obligatoire, pour tous les entrepreneurs groupés ou non, l'observance de certaines décisions adoptées par la grande majorité d'entre eux.

Une nouvelle association, l'*Union belge des Fabricants diamantaires*, ouverte à tous les industriels et aux ouvriers travaillant pour leur propre compte, a été créée en vue de l'application des nouvelles dispositions légales. Elle n'a pas, jusqu'à présent, groupé assez de membres pour exercer les pouvoirs réglementaires prévus par l'arrêté du 13 janvier 1935.

Enfin, une Commission paritaire a été constituée en septembre dernier. Présidée par un fonctionnaire, elle comprend, du côté patronal, quatre membres du *Syndicat* et deux de l'*Union des Patrons diamantaires belges* (anciennement l'*Union catholique*); du côté ouvrier, cinq membres du *Bond* neutre, et deux du syndicat chrétien.

Le succès des nouveaux organismes sera largement facilité par l'esprit de collaboration développé depuis longtemps entre les groupements patronaux et ouvriers. Le programme de réglementations qu'ils envisageront est étendu : relèvement des salaires, établissement éventuel de la semaine de quarante heures, surveillance du travail à domicile, statut de l'apprentissage.

Le résultat de leurs efforts sera d'autant plus intéressant qu'il pourra éclairer d'un exemple pratique certaines controverses engagées autour des théories corporatistes : il pourra, s'il est favorable, étayer la thèse développée en août dernier, dans le présent *Bulletin*, par M. le professeur De Leener, quant aux avantages possibles d'une extension du régime des conventions collectives et des commissions paritaires (9).

cile. Les associations de la région d'Idar-Oberstein ont décidé qu'à partir du 15 septembre, les petits ateliers et les ouvriers à domicile employant trois meules au plus devraient se grouper ou être absorbés par des entreprises plus importantes, et les membres du *Verband des Diamantschleifergewerbes* ont décidé de ne plus donner de travail, à partir du 1er octobre, aux chefs d'entreprise travaillant avec moins de quatre ouvriers.

(9) Au moment de la publication de cet article, il est intéressant de constater que le nombre des chômeurs parmi les ouvriers diamantaires a diminué sensiblement depuis le mois d'août, tant en Belgique qu'en Hollande et en Allemagne. En Belgique, il y a une tendance à l'augmentation des salaires. Se trouverait-on à la veille d'une nouvelle période de prospérité?...

LES ETATS-UNIS

(CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER)

Une nouvelle direction fut imprimée à la politique du Président des Etats-Unis par l'arrêt de la Cour Suprême déclarant inconstitutionnelles quelques-unes des mesures essentielles prises en vertu du *National Industrial Recovery Act*, qui, avec l'*Agricultural Adjustment Act*, forme le nœud central du *New Deal*. L'arrêt constate la violation, par le régime des codes industriels, de deux principes : l'autonomie des Etats et la séparation des pouvoirs.

On se rend compte de la portée d'un tel arrêt : l'ensemble des mesures d'organisation industrielle, qui se traduisent dans environ six cents codes, a perdu son caractère obligatoire. Certes, on peut reprocher à pareil régime, qui tend à englober toute la vie industrielle des Etats-Unis, une rigidité qui n'a pas tenu compte des nécessités particulières à chacune des branches qu'il touchait, tant son élaboration fut rapide. Les plaintes affluèrent, nombreuses; plus de mille cas exceptionnels reçurent des autorisations spéciales; environ sept cents compléments furent apportés aux codes. Les résistances se serrèrent. Les objections portèrent avant tout sur l'abandon des intérêts des petites entreprises et sur le caractère obligatoire de certains principes d'organisation.

Cependant, le N. R. A. a du bon. Il a, pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, jeté les bases d'une solide politique industrielle, fortement inspirée des nécessités sociales. Avant son introduction, les possibilités d'une politique sociale à caractère national étaient exclues. Seuls des éléments assez puissants, comme la guerre, en 1917-1918, et comme la dernière crise ont su plier les volontés dans une même direction. Mais déjà une réaction est survenue, et les cadres sévères d'une législation inaccoutumée sont rompus.

Néanmoins le 4 mars n'a pas sonné le glas de l'expérience. Et il ne faut pas trop s'attarder à cette décision, ni en exagérer la portée. L'incertitude et le flottement ont égaré les esprits pendant quelque temps. Mais le gouvernement s'est ressaisi. Le 14 juin, la loi de restauration nationale a été prorogée jusqu'au 1^{er} avril 1936, sous une forme modifiée.

Elle répond au désir d'organiser l'économie industrielle, surtout du point de vue de la politique de production et de la politique sociale. La décision de la Cour Suprême ne signifie pas le retour vers les premières formes du capitalisme américain. L'*anti-trust act* subsiste, et surtout l'*anti-trust movement*. Et l'action collective et syndicale, la plus typique peut-être

du programme Roosevelt, reste une œuvre de grand avenir. Subsistent intégralement ces trois idées essentielles, que le N. R. A. prescrivait impérativement et qui se rapportent, pour les ouvriers, à la liberté de créer des organisations indépendantes de toute ingérence patronale, de choisir leur mode d'organisation, et, pour ces groupements libres, de négocier et de traiter collectivement avec les employeurs. Certains sont même d'avis que la fin des codes renforcerait le mouvement et intensifierait les liens entre groupements ouvriers et patronaux.

La plupart de ces textes ont été maintenus volontairement. L'avenir dira si l'action que Roosevelt continue à exercer, et qui tend plus à obtenir l'adhésion à ses principes qu'à recourir à la coercition, par le fait qu'elle s'est trouvée soumise au contrôle judiciaire, n'a pas aidé l'œuvre de restauration en secondant le retour graduel à la confiance.

Il sera certes plus malaisé pour le Gouvernement de diriger la politique des entreprises privées sur un plan national, dans une voie très nettement tracée; mais cela ne peut avoir que des résultats favorables car l'adaptation progressive est moins coûteuse, quoique plus longue, qu'une révolution rapide.

L'impétuosité enfin domptée de la N. R. A. en est une preuve. Maintenant il ne reste au Président que l'autorité d'approuver des codes volontairement acceptés et qui ne contiennent pas d'éléments violant les *anti-trust acts*, sauf quant aux mesures concernant les contrats collectifs, le travail des enfants, les salaires minima, le maximum d'heures de travail et les pratiques commerciales déloyales. En outre, le N. I. R.-Board, à peine créé depuis septembre 1934, est remplacé par une nouvelle administration comprenant une *Division of Review* chargée de recueillir des données statistiques et d'autres renseignements, sorte d'office de documentation; une *Division of Business cooperation*, destinée à favoriser le maintien volontaire des règles de *fair play* commercial; un administrateur, secondé par un assistant; et un *advisory council* ou conseil de surveillance, composé de six membres.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

L'évolution de la production industrielle est satisfaisante. Les indices dressés par le *Federal Reserve Board* le traduisent expressément. L'indice général (1928=100) était tombé à 57,7 en 1932. En 1933, il remontait jusqu'à 68,5. En 1934, il atteignait 71,2 et,

pendant le premier semestre de 1935, il s'établissait à la moyenne de 78,7.

C'est un phénomène général que, pendant une période de dépression, la production des biens de consommation se rétrécit moins que celle des biens d'investissement. L'indice de la production de ces derniers était tombé à 30 p. c. du niveau de 1934 et ce n'est qu'à partir de cette année-ci qu'une amélioration notable s'est produite.

Cette amélioration est due, en ordre principal, au développement de l'industrie automobile. Celle-ci, de même que les industries électriques et de la construction, manifeste une expansion, sur laquelle on fonde de grands espoirs.

La majorité des voitures actuellement en circulation date des années 1929-1930 et approche du moment où il faudra les renouveler. Ensuite, les améliorations techniques apportées aux modèles 1933, très peu dépassées depuis lors, et la « démocratisation » de la carrosserie de luxe et aérodynamique, dans les modèles 1935 surtout, constituent un très puissant stimulant d'achat.

De son côté, la construction immobilière avance sur un rythme accéléré par la mise en œuvre du *National Housing Act* de 1934. En avril 1935, la moyenne des contrats journaliers était de 1,6 million de dollars contre 0,9 million pendant le premier trimestre. Les aires géographiques d'intensité sont très dissemblables. C'est dans le Far West surtout que l'activité de la construction est grande. Mais dans l'Est aussi le phénomène présente une acuité caractéristique. Une enquête menée au début de l'année, dans soixante-quatre des principales villes, montre que la moitié des maisons y a plus de vingt ans, et qu'une grande proportion s'en trouve en piteux état. Le goût de la maison de type moderne, où la simplicité des lignes et la recherche du confort dans l'arrangement des pièces comme dans l'utilisation de tout ce que la technique moderne met à la disposition de l'habitant, s'allie à celui de la nature pour développer, sur le pourtour des villes, des modèles d'urbanisation. Par ailleurs, ce même goût, combiné avec la recherche de plus en plus accusée de l'appartement de la part de ceux qui tiennent à rester en ville ou y sont obligés, pousse à l'édification de ces énormes buildings qui offrent à leurs habitants le maximum de confort et le minimum de déplacements. Enfin, la propagande faite en faveur de nouvelles constructions, le prix relativement peu élevé de celles-ci (7 à 12.000 dollars pour une maison particulière), les facilités de crédit allouées sous le régime du *National Housing Act* font que la construction se développe même à New-York, qui a cependant un marché étendu et bien achalandé d'anciennes maisons à louer; mais cette reprise est surtout nette, progressive et durable à la périphérie.

La construction métallique et mécanique accuse aussi de sérieux progrès. Certains facteurs concourent pour favoriser ce secteur de l'industrie. Comme nous l'avons remarqué plus haut à d'autres sujets, l'usure technique est relativement grande par le fait que,

depuis des années, on ne remplace plus aussi rapidement des machines encore économiquement rentables. La conception américaine en ces matières résulte bien d'une enquête menée par l'*American Machinist* et qui révèle que 65 p. c. des machines employées dans l'industrie métallique ont plus de dix ans; dans les fonderies, c'est le cas pour 80 p. c.; dans les mines, pour 73 p. c. du matériel.

L'élargissement du marché pousse les producteurs à renouveler le matériel usé économiquement pour obtenir un coût de production réduit et une marge de bénéfices plus grande. Certaines industries ne peuvent continuer à vivre sans s'adapter aux réformes nécessitées par des innovations fondamentales. On cite le cas de nombreux laminoirs qui, depuis deux ans, ont renouvelé leur matériel; l'économie est grande; elle l'est encore plus du fait que cette industrie tend à déplacer son siège vers les débouchés : les centres de l'industrie automobile.

Des exemples tout aussi remarquables d'usure économique et de sujétion aux inventions nouvelles se rencontrent dans l'industrie textile, particulièrement atteinte par la crise et qui tend à se réadapter. La majorité des métiers à filer et à tisser sont âgés. Les nouvelles machines procurent 25 p. c. d'économie sur le coût de production. Des investissements importants ont lieu.

L'industrie électrique est celle qui connaît le plus de succès. On constate un accroissement très net dans la fourniture de courant, dû, en ordre principal, à l'emploi de plus en plus répandu d'ustensiles de cuisine électriques. La propagande que font les Etats-Unis pour l'équipement électrique est formidable. A titre d'exemple, voici quelques chiffres qui montrent le progrès des ventes de glacières électriques aux Etats-Unis pendant les dernières années :

1929.....	840.000
1933.....	1.065.000
1934.....	1.373.000

Pendant les six premiers mois de 1935, on enregistra un nombre de ventes double de celui du premier semestre de l'année précédente. Et ce n'est là qu'un début. A peine 17 p. c. des ménages possédaient une glacière électrique en 1934. L'électrification des campagnes n'est pas encore avancée. Et des applications nouvelles ouvrent de larges horizons : tel, par exemple, le conditionnement de l'air, déjà connu depuis un petit temps et de plus en plus répandu dans les salles de spectacles et lieux de réunion publique, mais qui vise à une application infiniment plus étendue encore dans les bureaux et dans les maisons particulières.

Les indices qui suivent accusent les progrès des productions manufacturées et minérales. On constatera leur augmentation constante depuis 1933, de même que la diminution des produits agricoles qui s'explique, comme nous le verrons plus loin, par des effets climatiques et législatifs bien involontairement conjugués.

ANNÉES	Production agricole	Production manufacturière	Production minière
1928....	106	112	106
1929....	104	119	115
1930....	103	95	99
1931....	107	80	84
1932....	100	63	71
1933....	98	75	82
1934....	94	78	86
1935 (1).		88	89

(1) Premier semestre.

Sous l'effet de cette reprise, de même que par suite des mesures appliquées en vue de combattre directement le chômage — exécution de grands travaux, réduction de la durée du travail —, on a pu constater de mars 1933 à juin 1934 une diminution effective de 4.120.000 chômeurs, et de juin 1933 à juin 1934, une régression de 2.320.000. La première réduction est attribuable à la reprise des affaires qui suivit les mesures gouvernementales de redressement et au désir des industriels d'échapper à l'augmentation du coût de la main-d'œuvre prévue sous le régime des codes de concurrence déloyale; le deuxième recul est dû surtout à la réduction de la durée du travail, qui fut ramenée à trente-sept heures en juin 1934. Depuis lors, la situation a changé et le chômage semble être plus élevé, s'il faut en croire les chiffres suivants, servis par le *National Industrial Conference Board*, qui a recensé les chômeurs dans les principales industries (en milliers) :

	Juin 1934	Juin 1935
Mines	444	433
Manufactures et construction mécanique	3.465	3.518
Transports	1.246	1.296
Commerce	1.015	1.037
Services personnels et domestiques	857	966
Industries diverses	474	483
Autres industries	296	296
	7.792	8.029

L'AGRICULTURE DIRIGÉE.

Un arrêt de la Cour d'appel de Boston, daté du 16 juillet 1935, proclame également l'inconstitutionnalité de certaines mesures contenues dans l'*Agricultural Adjustment Act* de 1933. Des modifications y ont été apportées depuis lors. Néanmoins, il reste que la Cour Suprême aura à se prononcer sur la validité du texte et que de nouvelles atteintes pourraient être portées à son efficacité. Les nouvelles restrictions, qui fixent une fois pour toutes le taux des taxes destinées à dédommager les agriculteurs qui ont réduit les superficies cultivées, enlèvent de sa souplesse au programme et entravent son extension dans l'avenir.

Néanmoins l'action du gouvernement continuera à s'étendre sur ce plan comme sur d'autres et mérite d'être analysée d'un peu plus près dans ses résultats.

L'idée maîtresse de l'*Agricultural Adjustment Act*, suivi et complété par de nombreux autres textes de loi, est de retourner à la parité entre les prix agricoles et les prix industriels. Il a pour but d'équilibrer l'offre et la demande afin d'empêcher la formation des stocks et d'éviter une chute des prix consécutive; de hausser le niveau de vie du cultivateur en stabilisant une des premières industries du pays et en lui fournissant des moyens d'existence accrus. On le voit, c'est là non seulement un ensemble d'objectifs destiné à parer aux difficultés du moment, mais aussi une tentative de réforme visant à asseoir l'agriculture sur des bases pouvant défier l'avenir: d'une part, attribution à l'agriculteur d'une proportion plus importante du revenu national, de l'autre, établissement d'une organisation agricole qui, jusqu'à ce jour, manquait pour ainsi dire totalement aux Etats-Unis.

A ces fins, un ensemble imposant de projets est entré dans la voie des réalisations. Il tend en ordre principal à améliorer la productivité du sol, à bonifier les terres rentables, à abandonner celles qui ne peuvent procurer à l'entrepreneur une existence décente, à remplacer ces terres par d'autres, plus fertiles, à reboiser de vastes étendues défrichées au détriment du régime hydrographique dans le centre des Etats-Unis, à régulariser le marché, à ouvrir de nouveaux débouchés, enfin à décentraliser l'industrie jusqu'à un certain point pour procurer à des populations uniquement adonnées à l'agriculture, un supplément de ressources par des salaires industriels.

Examinons la politique des prix paritaires. Le rétablissement de la *fair exchange value* entre produits agricoles et industriels n'est pas une idée nouvelle. On a déjà essayé de la réaliser pendant la période de dépression d'après-guerre où les indices des prix agricoles, tombés de 209 en 1919 à 116 en 1921, accusèrent une profonde disparité avec les prix industriels qui ne tombèrent que de 192 à 141.

Les moyens auxquels le Président Roosevelt recourt ne sont pas nouveaux en principe: réduction des superficies cultivées et dédommagement au moyen de ressources procurées par des impôts à la consommation, dont on trouve les premiers linéaments dans le fameux *Allotment-plan* de 1931, qui vit le jour dans les Etats agricoles du Nord-Ouest et qui contient quelques-uns des points essentiels du programme Roosevelt: avances sur les excédents de production, achats faits par le gouvernement, contrôle des stocks et des marchés. Tous ces points ne diffèrent pas beaucoup des mesures préconisées par le *Farm Board* de Hoover en 1929.

Peu après leur mise en œuvre, on assista à une hausse indéniable des prix agricoles. Mais les circonstances climatiques apportèrent au Président une aide prépondérante. La sécheresse de 1934, qui ne frappa d'abord que quelques localités, s'étendit par la suite à de vastes territoires et provoqua une réduction rapide des récoltes et une diminution telle du cheptel, que les prévisions du plan de réhabilitation furent largement dépassées. Ce d'autant plus que l'exécution

du vaste programme de l'A. A. A. avait commencé sur une échelle bien modeste.

Cette bienfaisante calamité fut la cause primordiale d'un redressement inespéré; elle normalisa les stocks de 1935 et contribua à la formation de prix raisonnables; elle se renouvela en 1935, troisième année successive de *short crop*, au point que les récoltes de blé sont, cette année-ci, de 30 à 50 millions de boisseaux inférieures aux besoins du pays. Des importations sont rendues nécessaires. Situation complètement renversée. Les stocks de coton se sont également réduits. Mais ils ne sont pas encore complètement absorbés. Sur les 9 millions de balles que ces stocks comportent, le gouvernement en contrôle encore six. Cette opération lui a fait perdre environ 345 millions de dollars, le septième des sommes principales qui y furent engagées. Enfin, la situation du cheptel a entraîné une hausse des prix telle que la demande s'est fortement contractée.

Conséquence : les conditions dans lesquelles l'A. A. A. fut élaboré sont retournées. L'agriculture est équilibrée en production. Mais ce n'est là, aux yeux des réformateurs, qu'un repos momentané. Les causes de la maladie subsistent. Le remède qu'on a commencé à appliquer par petites doses doit être administré massivement dès maintenant. Le contrôle des emblavures doit s'étendre; la main-d'œuvre être absorbée. Car le danger d'un retour à la surproduction est précisé par suite de l'attrait de prix plus rémunérateurs et des facilités offertes par la présence du crédit à bon marché et des bras inoccupés. Il s'agit maintenant de prévenir le retour du mal.

D'un autre côté, la théorie de la parité des prix subit également des modifications. Le programme de 1934 souhaitait le retour à la parité moyenne de la période 1909-1914. Considérer que c'était la bonne est d'un jugement subjectif, que rien ne justifie. Car, depuis la guerre, la notion d'équilibre entre ces deux sortes de prix a changé. L'agriculture connut des progrès techniques, des transformations dans les modes de culture, une baisse appréciable du coût de la production. A preuve le phénomène, apparemment paradoxal, d'une extension des terres cultivées en maïs, coton et blé pendant une période de baisse des prix. En outre, on doit tenir compte des changements survenus dans la charge des impôts et dans la balance industrielle de l'agriculture. La parité des prix agricoles et industriels est donc propre à un état d'équilibre particulier. Elle ne peut s'exprimer par rapport aux prix d'une période antérieure. On ne peut confondre les physionomies d'époques différentes. Pour pouvoir en revenir à la parité d'avant-guerre, il faudrait rétablir l'économie de cette époque.

On en revient maintenant à cette idée que les prix doivent être autonomes et indépendants des niveaux antérieurs. Cette nouvelle tendance a pris corps surtout depuis le renforcement de la résistance opposée par les consommateurs à la hausse des denrées alimentaires. Cette dernière n'a cependant pas encore atteint le niveau de la parité envisagée.

Cette hausse pose d'ailleurs d'autres problèmes aux conséquences desquels le législateur ne s'est pas longuement arrêté. C'est qu'avant tout une telle politique ne peut se produire qu'en vase clos. Sinon, l'incidence des possibilités du marché extérieur sur la formation des prix à l'intérieur pourrait y provoquer des perturbations qui vont à l'encontre des buts poursuivis. Aussi longtemps que la surproduction des Etats-Unis pouvait s'écouler sur les marchés mondiaux, elle y dictait les prix. Mais sa politique actuelle, poussant à la hausse des prix intérieurs et à une réduction de la production, ne pourrait éviter une montée parallèle des prix mondiaux, si les premiers n'étaient isolés des derniers, et serait capable d'entraîner une surproduction à l'étranger qui amènerait une nouvelle tendance baissière. C'est là un second élément qui pourrait réduire à néant les efforts de réhabilitation des prix si le programme n'était pas révisé dans certaines de ses parties et rendu obligatoire pour la grande majorité des cultivateurs.

L'isolement est donc nécessaire. Le nouveau plan de 1935 le prévoit. Il veut adapter, en dehors du marché intérieur, les prix américains aux prix mondiaux. C'est un retour évident en arrière, vers le plan tant décrié de Mc. Nary-Haugen.

Le nouveau programme de soutien agricole est élaboré autour des points suivants :

1° Adaptation du niveau paritaire en tenant compte de l'incidence de la charge des impôts levés depuis la période de base;

2° Introduction de l'*ever normal granary*. Il s'agit d'assurer un stock constant de produits alimentaires et de doubler le contrôle de la production d'un plan de stockage adapté aux circonstances nouvelles du marché. Celles-ci semblent devoir se maintenir pendant le proche avenir. La contraction du marché extérieur nécessite une marge de report plus large pour pouvoir parer à des années déficitaires comme les Etats-Unis viennent d'en connaître. Par contre, il ne faut pas que la marge s'élargisse jusqu'à déprimer les prix;

3° Contrôle du marché, des quantités mises en vente, extension du marché, dénombrement des récoltes;

4° Introduction des *market-orders* pour les marchés du lait, de la laine, des fruits, des légumes, de la volaille, etc.;

5° Elargissement du système des impôts à la consommation destinés à soutenir l'agriculture dans toutes ses manifestations.

Voilà des moyens qui essaient d'adapter l'offre à la demande et de réhabiliter les prix sans changer beaucoup à la morphologie de l'agriculture.

Mais, à cet égard aussi, on préconise des innovations assez révolutionnaires. Et notamment l'abandon partiel des cultures intensives, spécialisées et industrielles, pour des cultures différenciées qui libèreraient l'entreprise de sa dépendance vis-à-vis du marché pour tous les produits autres que ceux de sa spécialité. La culture industrielle pêche par les

défauts, de ses qualités. Ce retour en arrière, nous le rencontrons un peu partout, sur d'autres plans aussi, comme c'est le cas pour l'industrie anglaise. C'est l'aboutissement naturel, presque logique, de la surproduction massive de l'agriculture aux U. S. A. et qui provient, en ordre principal, non d'une sous-consommation relative et momentanée, mais d'une puissance productive exagérée et progressive.

Les préoccupations des réformateurs ont été dirigées vers des caractéristiques curieuses de la structure agricole, notamment vers l'extension du fermage. Depuis 1920, la surface cultivée en faire-valoir indirect passa de 34,9 p. c. du total des terres cultivées à 41,9 p. c. en 1930. Le nombre des fermiers s'éleva, pendant la même période, de 2,45 millions à 2,66 millions. Cela indique une prolétarianisation très nette des masses agricoles, signifie un appauvrissement pour le pays, et menace de transformer dangereusement le régime foncier. Petit propriétaire vaut mieux que petit fermier. La prédominance du fermage aboutit à l'instabilité de la propriété, car les changements de fermiers et l'abandon des fermes sont fortement influencés par la conjoncture industrielle, si instable.

Comme la petite propriété répond aux besoins du gouvernement — stabilisation de la propriété foncière, rupture du cadre de la grande culture industrielle, autonomie et indépendance plus grande de l'entreprise —, le gouvernement a fait des efforts pour la favoriser. Le Congrès a adopté le projet Bankhead, établissant la *Farmers' Home Corporation*, au capital de cinquante millions de dollars. Elle peut se servir de fonds procurés par l'émission d'obligations pour aider les cultivateurs à l'achat de petites fermes et de cheptel mort ou vif.

Enfin, dans le même sens, le crédit agricole a subi quelques transformations. Son organisation est sortie de la phase de crise pour prendre une forme définitive. L'édifice du crédit agricole est complété par l'autorisation accordée au *Land Bank Commissioner* de faire des prêts aux fermiers pour l'achat de terres.

Tout ceci a contribué à augmenter nettement le pouvoir d'achat des agriculteurs. Depuis 1934, les Etats agricoles sont les grands débouchés pour l'industrie. La réforme à laquelle nous assistons est devenue le complément indispensable de la N. R. A. et un élément primordial de sa réussite.

Il restera à voir si, dans l'avenir, ce programme interventionniste sera plus heureux que dans le passé, et s'il ne se trouvera pas que des facteurs naturels feront encore une fois sauter les entraves artificielles.

LA POLITIQUE DE CRÉDIT ET LA LUTTE POUR LA PROSPÉRITÉ.

Les finances publiques des Etats-Unis souffrent toujours du déficit. Le Président entend déverser les ressources du Trésor dans l'économie générale pour pousser à la consommation. Plus de 6 milliards de dollars ont été introduits ainsi, sous des formes diverses, dans l'économie et le déficit est encore plus considérable. Il est, à peine, besoin de souligner combien cette politique heurte les principes d'une saine

gestion et combien seules les immenses ressources des Etats-Unis permettent d'espérer que le dommage pourra à la longue s'atténuer, si, bien entendu, l'on s'arrête avant qu'il ne soit trop tard.

Dans cet ordre d'idées, il semble que pour l'année actuelle les dépenses courantes sont à peu près couvertes par les recettes ordinaires tandis que les dépenses de crise doivent être couvertes par l'emprunt.

L'exercice budgétaire qui s'achève en juin 1935 accuse un déficit de plus de 3,5 milliards de dollars. Ce déficit, inférieur à celui qui avait été prévu, reste néanmoins à peu près identique à celui de l'exercice précédent, qui fut un déficit record dans l'histoire des finances publiques américaines. En cinq ans, les déficits accumulés ont atteint la somme de 14.500 millions de dollars et la dette publique est passée de 16.026 millions à 28.629 millions. Tout l'effort que la Trésorerie américaine avait fait pour rembourser la dette de guerre a été réduit à néant et le total des emprunts est plus grand. Seule la dévaluation diminue en réalité la charge.

En plus de la dette publique directe, on note une expansion marquée des engagements du gouvernement à l'égard d'organismes tels que la *Home Owners' Loan Corporation*, les *Federal Land Banks*, la *Federal Farm Mortgage Corporation*, les *Federal Intermediate Banks*. Au 30 avril 1935, ces organismes avaient pour 3.731 millions de dollars d'engagements garantis par le Trésor et pour 2.648 millions d'engagements non garantis de cette manière.

Voici, pour les cinq dernières années, les réalisations budgétaires et le montant de la dette directe en millions de dollars :

	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Recettes	3.317	2.121	2.238	3.116	3.768	—
Dépenses	4.220	5.274	5.307	6.745	7.191	—
Déficit	903	3.153	3.068	3.629	3.423	—
Dette fédérale .	16.801	19.487	22.539	27.053	28.634	31.000

Un alourdissement aussi marqué de la dette publique inspire les plus grandes craintes et celles-ci sont d'autant plus fondées que les emprunts ne se sont placés qu'en partie restreinte dans le public : c'est dans les banques et même dans les banques fédérales qu'ils ont trouvé preneur.

Pour que la politique d'emprunts soit tolérable, il faut que les emprunts soient absorbés par le public ; or, ils le sont par les banques ; et le gouvernement ne semble pas disposé à offrir au public des avantages plus grands, notamment un taux d'intérêt plus élevé. Ce dernier est descendu d'une moyenne de 3,18 p. c. à 2,71 p. c., grâce à de vastes conversions. Hausser ce taux ne ferait que déséquilibrer dangereusement la charge fixe des intérêts de la dette.

Voyons quels sont les effets de cette politique d'emprunt et de crédit sur la situation des banques.

L'Etat émet des emprunts à long terme pour un

montant à peu près égal au déficit présumé; les banques achètent sur le marché libre ou prennent ferme et ouvrent un crédit d'un montant équivalent au prix d'achat; elles se font ainsi un portefeuille difficilement mobilisable auquel font pendant des engagements à court terme. Le résultat est une diminution évidente de la liquidité des banques. Rien n'est plus facile que d'acheter la rente. Mais la vendre est une autre affaire. Quand il s'agit de montants aussi considérables, la possibilité de réalisations est largement exclue.

Voilà où conduit parfois une politique d'*open market policy* excessive. Cette politique, nullement nouvelle aux Etats-Unis, y a été appliquée, depuis 1933, sur une vaste échelle, non seulement sous la pression du gouvernement, mais aussi parce que, pour les banques, c'était un des seuls moyens d'obtenir des placements rémunérateurs.

Après les premiers mois qui ont suivi la crise, il y eut un tel afflux de dépôts dans les banques que, ne pouvant trouver de placements en quantité suffisante, ces dernières ne trouvèrent rien de mieux que d'absorber du papier d'Etat. L'excès des réserves atteignait, en octobre 1933, 800 millions de dollars; il ne fit qu'augmenter dans la balance des banques membres, sous l'effet des importations d'or, et des achats d'argent par le Trésor. Le total des réserves et des excédents de réserves sur les engagements est donné dans le tableau suivant :

	RÉSERVES (moyennes journalières en millions de dollars)		EXCÉDENTS (moyennes journalières en millions de dollars)	
	Toutes banques membres	Banques membres de New-York	Toutes banques membres	Banques membres de New-York
1933, avril	2.040	867	379	150
1933, décembre	2.568	828	766	96
1934, juin	3.790	1.391	1.685	532
1934, décembre	4.037	1.468	1.748	556
1935, juin	4.979	1.969	2.438	965

Sur la base de ces réserves, dans le régime actuel des *legal reserve requirements*, l'expansion possible des dépôts approche de 30 milliards de dollars. Si elle se réalisait, le total des dépôts en banque atteindrait 75 milliards contre une moyenne de 55 milliards en 1929. C'est énorme. Ce le serait encore même si l'expansion du crédit était limitée par un volume de circulation croissant en conséquence, par une hausse des prix consécutive à cette expansion et par une exportation d'or.

Deux interventions ont pu empêcher un accroissement excessif. Le *Thomas amendment* permettant au *Federal Reserve Board*, d'accord avec le Président, d'augmenter ou de restreindre les réserves compensatoires de dépôts à vue et à terme, et, depuis lors, le *Bank Act* de 1935, qui autorise le *Board of Governors* du *Federal Reserve System* de doubler les réserves

sans consentement préalable du Président. Encore considère-t-on en général que la réévaluation du dollar et la révision de la législation bancaire ont fortement diminué l'indépendance des banques fédérales.

Le montant total des obligations d'Etat détenues par les banques est, aux termes d'une enquête faite par la *Federal Deposit Insurance Corporation*, portant sur 14.137 banques assurées, de 10.503 millions de dollars, plus 2.400 millions détenus par des banques de réserve, soit 13.000 millions ou 46 p. c. de la dette totale des Etats-Unis.

Les Banques fédérales ne possèdent plus, en dehors de leur encaisse, d'autre actif que les créances sur l'Etat, comme il appert de l'examen des principaux postes de la situation des banques fédérales au 26 septembre 1935 (milliers de dollars) :

Actif :

Certificats de la Trésorerie	6.551.130
Traites escomptées	9.550
Traites achetées sur le marché	4.690
Avances industrielles	30.130
Obligations fédérales	2.430.200

Passif :

Billets en circulation	3.430.170
Dépôts des banques affiliées	5.235.730

Par là, ces banques perdent pratiquement tout contrôle sur le marché, car il leur est impossible d'y jeter les obligations fédérales ou les bons du Trésor en quantités appréciables sans provoquer de graves perturbations. Il en est plus ou moins de même pour les banques affiliées. On constate également une évolution parallèle dans l'actif de ces banques : les prêts commerciaux s'y réduisent, les obligations fédérales augmentent. Voici les différences remarquées à cet égard en l'espace de deux ans.

	29 juin 1933	30 juin 1935	Différence
Avances sur titres	3.916	3.121	- 795
Prêts sur immeubles	2.372	2.278	- 94
Prêts commerciaux	5.049	5.020	- 29
Avances aux banques	330	120	- 210
Titres achetés sur le marché...	1.191	1.439	+ 248
Obligations fédérales	6.887	9.870	+ 2.983
Autres titres	5.041	6.945	+ 1.904
	24.786	28.794	+ 4.008

De tout cela, il résulte que l'activité bancaire est de plus en plus étroitement liée au crédit de l'Etat en ce moment et que toute la situation financière aux Etats-Unis doit être suivie avec attention. Encore une fois, les ressources du pays sont très grandes. C'est ainsi qu'il peut résister à un régime qui serait fatal à tout autre.

LA RÉFORME BANCAIRE.

Le nouveau *Banking Act* vient d'être voté après divers amendements. Le *bill* soumettait les banques fédérales à un contrôle très strict de la part du

Reserve Board et subordonnait celui-ci au pouvoir de l'Etat. Si ce *bill* avait été adopté dans sa forme primitive, il aurait apporté de très notables changements à l'édifice bancaire des Etats-Unis.

Aux termes de ce projet, le Président des Etats-Unis recevait des pouvoirs à peine dissimulés quant à la nomination des membres du *Federal Reserve Board*; le *Board*, de son côté, aurait contrôlé toutes les opérations sur le marché libre, il aurait pu modifier à sa guise le taux d'escompte des Banques Fédérales et le taux des réserves des banques affiliées; les fonds d'Etat auraient pu servir de couverture d'émission, à titre définitif; et tous les actifs « sains » auraient pu être réescomptés par les Banques Fédérales, outre les effets commerciaux répondant aux conditions requises.

L'opposition fut véhémement. Elle porta surtout sur le titre II du projet qui faisait des banques américaines un réservoir de crédits pour le gouvernement.

Des amendements importants furent apportés au texte primitif et le *bill* fut voté. Tel quel, le *Banking Act* de 1935 contient encore matière à la plupart des critiques dont il a été question.

Par sa réorganisation administrative, la direction du système fédéral est indirectement entre les mains du gouvernement. Le *Federal Reserve Board* est remplacé par le *Board of Governors of the Federal System*, dont le président porte maintenant le titre de *chairman*, tandis que le nom de *governor* est attaché à chacun des sept autres membres du conseil, tous désignés par le Président des Etats-Unis et dont ne font plus partie le Contrôleur de la Circulation et le Secrétaire du Trésor. Certes, les membres sont nommés pour quatorze ans, mais est-ce une garantie suffisante d'indépendance? Ils ne sont pas représentés au *Board*. Ainsi la lutte sourde, engagée entre les banques fédérales et le *Board*, s'est terminée en faveur de ce dernier. Les douze banques fédérales restent dirigées par leurs conseils respectifs. Mais leurs présidents et vice-présidents seront nommés après approbation du *Board* et seul le président de chaque banque fédérale deviendra son chef exécutif.

Les opérations sur le marché libre pourront être influencées désormais par le gouvernement, car elles sont dirigées par un nouveau comité, dit *Federal Open Market Committee*, composé des gouverneurs, au nombre de sept, et de cinq représentants des banques fédérales.

De plus, le *Board* est autorisé à majorer jusqu'au double les réserves légales des banques affiliées et se trouve ainsi maître de manœuvres tendant à contracter la capacité de crédit des banques, mais non à l'augmenter au delà des possibilités actuelles. Utile mesure qui empêche du moins une inflation potentielle de ce côté-ci. Mais, dans ce sens-là, mesure pour le moment peu efficace puisque les possibilités de crédit des banques membres sont suffisantes au delà des besoins actuels.

La loi comprend bien d'autres points, tels que fixation bimensuelle du taux officiel des banques fédérales, après approbation du *Board*; autorisation pour ces banques d'accorder aux banques affiliées des crédits jusqu'à quatre mois, garantis sur n'importe quel actif agréé; nouvelles facilités accordées aux banques affiliées pour faire des prêts hypothécaires; enfin, introduction, à titre définitif, de l'assurance des dépôts.

L'assurance s'élève au maximum à 5.000 dollars par dépôt. Les banques affiliées paient une contribution annuelle de 1/12 p. c. du total de leurs dépôts, ce qui a soulevé de véhémentes protestations de la part des grandes banques dont les dépôts dépassent en général très fortement la moyenne de 5.000 dollars. Toutes les banques peuvent s'assurer sans cependant adhérer au système de la Réserve Fédérale, ce qui provoque évidemment un accord facile de la part des petites banques disséminées dans les localités secondaires, dont les grandes paient en partie la cotisation.

Il eût été indiqué d'obliger toutes les banques à faire partie du système de réserve et de subordonner l'assurance du dépôt à cette affiliation.

On peut espérer que lorsque la période des expériences sera passée, l'organisation nouvelle ne dégage pas les caractères peu favorables qu'elle présente. Un pouvoir central est un bien. La durée du mandat permet de le soustraire aux influences politiques trop directes. Il sera ainsi possible de revenir dans la pratique à une conception moins étatiste et plus saine de la gestion de la banque centrale.

RÉFORME DU SYSTÈME DES IMPÔTS.

Nous avons remarqué que le budget extraordinaire est presque entièrement alimenté par l'emprunt. Il est cependant à noter que la législation nouvelle en matière d'impôts tend à augmenter les ressources que ces derniers produisent. C'est là un des buts du nouveau régime fiscal, qui recherche en outre à exercer une politique sociale dans le sens d'une vaste redistribution des richesses. Mais, jusqu'ici, ce programme n'a pas donné de fruits, car les changements apportés au *bill* avant le vote ne permettent aux nouvelles augmentations d'impôts que de rapporter 150 millions de dollars, soit 4 p. c. du déficit de l'exercice fini au 30 juin 1935.

Le projet de loi comporte le relèvement des droits de succession et de l'impôt sur les grands revenus.

Ce programme a rencontré une forte opposition. Nous ne discuterons pas le point de savoir si la redistribution des richesses est justifiée ou non, d'un point de vue de philosophie sociale. Mais nous pouvons nous demander si elle n'a pas déjà lieu, dans une proportion appréciable, par le système de contribution existant. Or, nous constatons que les dépenses publiques augmentent plus que proportionnellement à l'accroissement du revenu national et que la nature de ces dépenses est bien conforme à celle d'une redistribu-

tion; qu'en outre l'élévation du taux des impôts fait que les revenus de 50 millions de dollars et plus ont contribué pour plus de 51 p. c. au total de l'*income-tax* de 1933, bien que les revenus totaux de cette catégorie ne représentent que 7,91 p. c. du total des revenus nets. Nous pouvons nous demander pareillement si, d'un point de vue purement économique, cette redistribution nouvellement envisagée, n'apportera pas de troubles immédiats et profonds. Les objections qu'on formule à cet égard sont d'ailleurs tellement fortes que le nouveau programme n'arrivera probablement jamais à exécution.

Sans parler des fraudes, de toutes les échappatoires que l'esprit inventif des hommes élabore pour éviter l'emprise fiscale et pour atténuer l'efficacité de la législation imminente, plaçons-nous au point de vue des effets directs du poids excessif des impôts sur l'évolution économique. Sur une terre aussi individualiste que celle des Etats-Unis, il est certain que le droit de jouir librement de ses gains et celui de transmettre en toute liberté la fortune acquise est d'une importance fondamentale.

On s'est déjà aperçu que les capitaux, au lieu de s'investir dans l'entreprise, recherchent avidement le placement en titres exempts d'impôts et diminuent ainsi les ressources normales de l'Etat au lieu de les accroître. Les taxes proposées encouragent donc la formation du capital statique. Cette tendance est encore intensifiée par le nouveau *Securities Act* qui impose de lourdes taxes au souscripteur de titres industriels et pas du tout à celui qui achète des fonds publics. Or, alors que les grandes fortunes recherchent habituellement les placements industriels, comme le montre le tableau ci-contre, elles abandonneront cette voie, non seulement pour échapper à l'impôt mais encore pour « éviter » les droits de succession.

Composition moyenne des fortunes selon leur ordre de grandeur.

Ordre de grandeur	Nombre	Obligations		Actions		Immeubles	
		\$	%	\$	%	\$	%
10.000	3.804	540	8,9	2.800	44,3	2.970	16,8
25.000	2.884	2.300	13,2	8.325	47,1	6.775	39,7
50.000	2.019	7.250	20,5	16.950	44,2	11.650	35,3
100.000	854	15.000	21,1	35.100	49,5	20.800	39,4
250.000	412	42.250	22,3	99.250	52,4	48.000	25,3
500.000	273	88.550	20,4	219.000	56,8	77.500	22,8
1.000.000	148	206.000	25,-	504.000	61,2	113.000	14,8
5.000.000	31	1.145.000	26,2	2.785.000	63,9	425.000	9,9
10.000.000	11	2.230.000	25,-	5.930.000	66,-	660.000	9,-

Ce tableau, publié par le *Chase Economic Bulletin* du 6 août 1935, est fondé sur l'analyse d'environ 10.000 fortunes.

Pour éviter que cette composition caractéristique ne subisse de profondes modifications, on parle d'apporter des amendements à la Constitution afin d'abolir l'exemption dont jouissent les fonds fédéraux, les fonds des Etats et des municipalités, et d'organismes para-gouvernementaux. Mais le marché de ces titres en souffrirait; les Etats, qui ne désirent rien autant qu'un large marché de crédit, ne laisseront pas ratifier une telle proposition.

Les nouveaux impôts, surtout les taxes sur la succession, entraîneraient certainement la liquidation des grosses fortunes, tandis que l'*income-tax*, gonflé, exercerait lui aussi un effet désastreux sur l'esprit d'entreprise et de placement.

Voici un tableau montrant jusqu'à quel point les taxes actuellement en vigueur dépassent, pour certaines catégories, celles qui sont appliquées ailleurs, et de combien les taxes proposées les augmenteraient encore.

Taux des droits sur la succession dans différents pays.

(En %.)

Fortunes imposées en dollars	ÉTATS-UNIS					ANGLETERRE	FRANCE	ALLEMAGNE
	Federal State Tax (Taux de 1934)	New-York State Transfer Tax	Total	Taux additionnel proposé	Total en cas de vote du bill	Total combiné	Total	Total
20.000	—	0,75	0,75	—	0,75	3,575	6,135	3,—
50.000	—	0,90	0,90	—	0,90	4,306	7,524	4,—
100.000	1,50	0,95	2,45	5,338	7,66	5,846	8,684	4,80
200.000	5,20	1,225	6,425	13,099	18,66	8,596	9,888	5,70
400.000	8,70	2,362	11,063	20,64	29,42	12,594	10,865	7,10
1.000.000	13,59	4,245	17,835	29,24	41,86	18,681	12,267	9,04
4.000.000	23,62	8,786	32,404	41,85	60,69	29,551	13,593	11,71
10.000.000	33,20	13,354	46,555	49,77	73,16	37,467	14,437	13,684
20.000.000	38,59	16,672	55,271	57,19	80,85	43,983	14,718	14,342
50.000.000	41,84	18,669	60,508	66,77	86,88	47,893	14,887	14,737

Quant à la nouvelle taxe sur le revenu, elle atteindrait 13,5 p. c. pour les revenus de 20.000 dollars et moins (26 p. c. en Allemagne et en Angleterre); 18 p. c. sur ceux de 30.000 (31 p. c. en Allemagne et en Angleterre); 76 p. c. pour les revenus de plus de 1 million, 83 p. c. pour ceux de plus de 5 millions. L'hostilité aux très grandes fortunes est manifeste. Au contraire, les fortunes moyennes sont jusqu'à présent mieux traitées. Mais le taux additionnel proposé alourdirait également la charge à cet égard. Le maximum est, en Allemagne, de 40 p. c., au Canada de 54 p. c., en Angleterre de 63,3 p. c.

Aux Etats-Unis, ces taux seraient encore dépassés. A ce niveau-là, c'est une taxe sur le capital, qui

entraîne des liquidations forcées, détruit les capitaux et rompt le cycle des affaires.

Aussi est-il fort probable que le projet subira des modifications importantes. Mais de toute manière il fait apparaître qu'après la période des dépenses extraordinaires et des emprunts continus, vient fatalement le relèvement des impôts. C'est une leçon dont d'autres pays peuvent aussi faire leur profit.

* * *

En résumé, le relèvement économique aux Etats-Unis paraît en bonne voie, mais le problème des finances publiques présente de graves difficultés; le retour à la prospérité aiderait naturellement à leur solution.

LE TRAVAIL INDUSTRIEL A DEUX ÉQUIPES EN GRANDE-BRETAGNE (*)

Un récent comité d'enquête anglais note dans son rapport que la méthode d'organisation du travail industriel à deux équipes n'a fait l'objet que d'un nombre relativement réduit d'essais d'application et qu'elle est bien plus fréquente à l'étranger qu'en Grande-Bretagne (1).

Les progrès de ce mode d'exploitation peuvent s'apprécier aux quelques renseignements statistiques que voici.

En mai 1920, antérieurement au vote de l'*Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920*, 191 autorisations avaient été provisoirement concédées et elles s'appliquaient à 15.094 femmes et à 3.376 adolescents (2). Fin 1921, le nombre total d'autorisations s'élevait à 145. Au 30 juin 1934, 2.006 Ordres avaient été concédés au total par le Secrétaire d'Etat pour l'Intérieur, un peu plus de la moitié datant des années 1931 à 1934, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant.

Nombre d'autorisations délivrées en vertu de l'« *Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920* ».

	1921	1922	1923	1924	1928	1929	1930	1931	1932	1933	30 juin 1934
Nombre total d'autorisations délivrées en fin d'année	145	235	323	425	750	852	981	1.208	1.501	1.819	2.006
Nombre annuel d'autorisations accordées		90	88	102		102	129	227	293	318	187

Sources : *Annual Reports of the Chief Inspector of Factories and Workshops.*

La progression du nombre des Ordres, octroyés en vertu de la section 2 de l'*Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920*, n'a toutefois pas été marquée par un développement correspondant de l'importance numérique des populations ouvrières associées à une organisation du travail à deux équipes. En 1924, on évaluait à 23.000 le nombre de femmes et d'adolescents employés d'une manière permanente ou intermittente en application de ce système (3). En 1929, le Secrétaire d'Etat pour l'Intérieur affirmait au Parlement que 40.000 travailleurs étaient directement ou indirectement affectés par cette méthode particulière d'organisation du travail (4). En 1931, par contre, Vernon estimait à 17.000 personnes l'importance de la main-d'œuvre travaillant en application de la Section 2 de l'*Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920*; le chiffre de 20.000 était proposé pour l'année 1933. En avril 1934, ce chiffre était officiellement estimé à près de 36.000. Ceci à l'exclusion des milliers d'hommes occupés dans les industries métallurgiques, houillères, verrières et autres pour lesquels

le travail à deux ou trois équipes est chose courante. Ces appréciables divergences d'évolution que l'on observe entre les progrès de la population occupée en application de la Section 2 de l'*Employment of Women, Young Persons and Children Act*, d'une part, et ceux du nombre des Ordres octroyés en vertu de ces mêmes dispositions législatives, d'autre part, s'expliquent aisément. Sur les 2.006 autorisations délivrées, en effet, jusqu'au 30 juin 1934, il n'y en avait guère plus de 810 qui, à cette date, étaient encore utilisées; 1.196 Ordres, soit 60 p. c. du nombre total concédé, étaient donc devenus sans objet à la suite de diverses circonstances : fermeture des établissements en faveur desquels ils avaient été octroyés, réorganisation ou déplacement des usines ou départements pour lesquels ces autorisations avaient initialement été sollicitées et nécessité subséquente d'introduire de nouvelles enquêtes en substitution des anciennes; finalement, disparition des circonstances exceptionnelles en vue desquelles le recours au travail à deux équipes s'était imposé. Sur les 810 autorisations « en vie » en juin 1934, 491 étaient utilisées d'une manière intermittente, tandis que 319 l'étaient d'une manière plus ou moins continue. Le tableau ci-dessous donne quelques renseignements au sujet de la répartition industrielle des autorisations accordées en vertu de l'*Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920*, et encore « en vie » à cette date.

(*) V. *Bulletin* du 10 octobre 1935, p. 232.

(1) *Report of the Departmental Committee on the Employment of Women and Young Persons on the Two Shift System, 1935* Cd. 4914, pp. 9 et 11.

(2) *Report of the Employment of Women and Young Persons on the Two Shift System, 1920*, Cd. 1037, § 3.

(3) *Annual Report of the Chief Inspector of Factories and Workshops for the year 1924, 1925*, Cd. 2437, p. 52.

(4) HANSARD, volume 232, 26 novembre 1929.

Répartition industrielle des autorisations accordées en vertu de l' « Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920 ».

I. — Autorisations totales accordées jusqu'au 30 juin 1934.

II. — Autorisations « en vie » au 30 juin 1934.

INDUSTRIES	I.	II.
<i>Industries textiles :</i>		
Bonneterie.....	336	146
Soie.....	166	70
Coton.....	126	59
Laine.....	108	56
Habillement.....	15	12
Industries de finissage.....	26	9
Divers.....	89	46
TOTAL...	866	398
<i>Industries métallurgiques :</i>		
Industries électriques.....	126	62
Industrie de l'acier étamé, émaillé, etc.....	42	17
Tréfileries.....	25	14
Industrie automobile.....	32	15
Construction de wagons, véhicules.....	9	5
Divers.....	215	58
TOTAL...	449	171
<i>Industries alimentaires :</i>		
Confiserie.....	84	38
Boulangerie et biscuiterie.....	47	19
Conserves.....	11	9
Eaux minérales.....	19	5
Sucrierie.....	8	4
Meunerie.....	13	2
Divers.....	54	12
TOTAL...	236	89
<i>Industries du papier :</i>		
Papier.....	53	19
Imprimerie.....	46	24
Papeterie.....	32	11
Reliure.....	14	3
TOTAL...	145	57
<i>Industries chimiques :</i>		
Caoutchouc.....	65	21
Produits chimiques, peintures, vernis.....	36	7
Savonneries, stéarineries.....	15	4
Explosifs.....	9	4
Divers.....	6	2
TOTAL...	121	38
<i>Industrie de la construction :</i>		
Briqueteries, tuileries.....	31	14
Cimenteries.....	9	4
Autres matériaux de construction.....	11	4
TOTAL...	51	22
<i>Industries du verre.....</i>	49	15
<i>Industries du bois.....</i>	18	7
<i>Autres industries.....</i>	80	26

Le succès, somme toute relatif, de ce mode d'exploitation industrielle en dépit de ses nombreux

mérites — que les industriels sont d'ailleurs parmi les premiers à reconnaître en principe — s'explique à la lumière de divers facteurs. Parmi ceux-ci, il convient tout d'abord de relever les conditions assez spéciales auxquelles l'application de ce système fut soumise en Grande-Bretagne. Les formalités administratives préliminaires à l'octroi des autorisations nécessaires, la subordination de ces autorisations au consentement préalable de la main-d'œuvre et enfin les limites très strictes mises au champ d'application des Ordres octroyés par le Secrétaire d'Etat pour l'Intérieur, n'ont pas précisément été de nature à stimuler activement le développement du système. On le comprend d'autant plus aisément que l'*Employment of Women, Young Persons and Children Act, 1920*, n'avait été voté qu'à titre d'essai pour une période de cinq années; son existence, il est vrai, avait été prorogée dans la suite d'année en année, mais l'incertitude en résultant quant au sort final que le Parlement ferait à ces textes législatifs ne devait guère encourager les employeurs dans la voie d'une adaptation de leurs installations en vue d'un recours plus intensif au système d'exploitation à deux équipes. Il s'agit là d'un ensemble de circonstances dont l'influence n'est pas contestable et dont le caractère préjudiciable fut plus d'une fois relevé par les employeurs. Tout récemment encore, devant le comité d'enquête, la *National Confederation of Employers' Organisations* faisait valoir l'opportunité d'une consolidation des dispositions légales relatives au travail à deux équipes ainsi que celle d'une assimilation pure et simple de ce travail, au point de vue des formalités administratives imposées à l'employeur, aux exceptions prévues déjà dans le cadre des *Factory Acts*. Ces desiderata n'ont que partiellement reçu l'approbation du comité d'enquête; les recommandations de celui-ci, dans la mesure où elles seront sanctionnées par la loi, constitueront toutefois un notable progrès sur la situation qui a prévalu au cours de ces quinze dernières années (5).

(5) En cette matière, les conclusions du comité furent les suivantes :

« a) Official permission for the adoption of the system should be required in each case as at present, but it should not be necessary for an Order granting the permission to be made under the hand of the Secretary of State or published in the Gazette. It should be left to the Secretary of State to determine by general instructions: (1) whether, and in what cases, the permission might be granted by Superintending Inspectors of Factories or the Chief Inspector of Factories and in what cases the decision should be reserved for the Secretary of State; (2) in what manner the permission, if granted, should be notified and published. We recommend that, in any case, Orders for temporary use only should be granted by the Superintending Inspectors;

« b) The provision that requires the consent of the majority of the workpeople concerned in the factory or workshop (or group of factories or workshops) for introduction of the system should be retained, except in the case of the establishment of new works designed to be worked in whole or in part on the two shift system as a permanent part of its organisation. In the case of such works, the grant of an Order would be, as at present, dependent on the Home Office being satisfied that the circumstances are such as to justify it and the welfare arrangements satisfactory;

« c) A definite procedure should be laid down for ascertaining the opinions of the workers, where their consent is required;

« d) Where permission is granted for the purpose of meeting a temporary emergency or temporary conditions of pressure, it should be limited to a definite period covering the probable duration of the emergency but capable of extension if necessary;

« e) In all cases where the use of the system has been discontinued for a prolonged period (e.g. at least a year), permission should be deemed to have expired;

« f) In all cases when the use of the system is discontinued, whether temporarily or otherwise, notification should be sent to the District Inspector of Factories; notification of resumption of the system should also be sent to the Inspector. »

Le système d'exploitation industrielle envisagé en lui-même et indépendamment des circonstances particulières de son application, n'est d'ailleurs pas dépourvu d'inconvénients.

Les uns sont susceptibles d'une mesure pécuniaire, les autres ne le sont pas, mais ceux-ci n'en sont pas pour cela moins importants ni moins dignes d'attention. Adopté comme méthode permanente d'exploitation de la plupart des départements d'une usine, ce système n'est vraiment applicable avec efficacité qu'à la condition de doubler purement et simplement le personnel administratif subalterne dans les ateliers. Pareille mesure est inévitablement coûteuse : elle n'est pas toujours aisée à réaliser faute de compétences disponibles et invariablement elle pose de nouveaux problèmes de relations et de départage des responsabilités. Elle ne saurait de plus que difficilement être étendue au personnel administratif supérieur. Aussi conçoit-on que celui-ci, en général, n'envisage guère avec enthousiasme la perspective d'heures supplémentaires pour lesquelles il ne sera souvent pas rémunéré ou simplement récompensé. A cet égard, tout dépendra cependant du type d'administrateur ou de directeur en fonction, du type d'entreprise, des relations financières qui lient celle-ci au personnel dirigeant et enfin des aptitudes organisatrices de celui-ci. Car il ne s'agit au fond que d'un simple problème d'organisation. Déjà résolu dans les industries travaillant d'une manière continue ou semi-continue, ce problème administratif serait-il plus ardu à résoudre dans d'autres industries ? Nous ne le pensons pas, tout au moins en ce qui concerne les grandes entreprises. Dans les petites exploitations par contre, où le patron et le personnel administratif cumulent nombre de fonctions, une solution est assurément plus difficile à découvrir, et l'on ne voit vraiment pas comment ces nouvelles méthodes de travail pourraient leur être appliquées sans porter préjudice à quelques-uns de ces caractères sur lesquels l'efficacité de ces entreprises se base.

A part ces objections d'ordre administratif, il en est d'autres qui se réfèrent au rendement de la main-d'œuvre. *A priori*, ce rendement mesuré horairement est susceptible d'être amélioré par l'appréciable réduction des heures hebdomadaires de travail qu'implique l'instauration du système d'exploitation à deux équipes. En Grande-Bretagne, dans la plupart des cas, celui-ci s'organise en effet comme suit. La première équipe prend service à 6 heures du matin et termine à 2 heures de l'après-midi; la seconde équipe débute à ce moment et quitte à 10 heures du soir. Comme les équipes changent hebdomadairement leur service et comme le travail du samedi après-midi n'est pas autorisé, les prestations s'élèvent à onze journées de huit heures de présence effective par quinzaine. Pour obtenir les heures effectives de travail, il y a lieu d'en déduire la demi-heure de repos imposée pour la prise d'une collation; celle-ci doit être prévue de manière à ce que pas plus de cinq heures (quatre heures et demie dans les industries textiles) de tra-

vail ne soient prestées sans interruption. En moyenne, l'ouvrier fournit ainsi un peu plus de quarante et une heures de travail hebdomadaire et comme dans les industries textiles le travail cesse d'ordinaire à midi, le samedi, cette moyenne y tombe à un peu plus de quarante heures. Tel est le programme horaire normal adopté dans l'application du système de travail à deux équipes. Des modifications y sont parfois apportées : elles réduisent les heures de travail ou elles bouleversent l'ordre des services de manière à ajuster le système à des circonstances et à des besoins particuliers (6).

Pratiquement, les employeurs craignent que l'arrivée très matinale à l'usine ne soit pas de nature à assurer une ponctualité très stricte de la part des travailleurs de la première équipe journalière, tout particulièrement si le personnel réside loin de l'usine et s'il ne dispose pas de moyens adéquats de transport. Ces craintes ne sont pas illusoires car leur bien-fondé a pu être vérifié statistiquement (7). C'est ainsi qu'il a été constaté que ces retards, relativement plus nombreux, sont aussi appréciablement plus importants que ceux observés habituellement au travail du matin. Outre ces cas de retard, les absences tendent à être légèrement plus fréquentes chez les ouvriers participant au système d'exploitation à deux équipes (8). Sans doute, ces inconvénients disparaîtront peut-être au fur et à mesure que la vie et l'organisation sociales s'adapteront à ces méthodes de travail, mais il est néanmoins souverainement injuste de voir dans ces considérations une simple manifestation « de l'attitude traditionnelle et conservatrice de ceux mentalement inaptes à s'ajuster aux nécessités de la technique moderne » (9). Ces considérations s'inspirent au contraire d'une appréciation assez juste de certains dangers actuels de cette méthode d'exploitation industrielle. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier que lorsque l'application de celle-ci exige le développement de services privés de transport afin d'assurer la présence du personnel aux heures requises, les dépenses en résultant doivent être portées au compte des désavantages propres au système proposé. Tel est aussi le cas des frais consentis ou imposés en faveur de l'amélioration du bien-être du personnel.

Le système à deux équipes étend le cadre d'exploitation d'une usine en améliorant le degré d'utilisation du matériel. A cet effet, il impose à divers travailleurs l'usage en commun d'une même machine et du même outillage, et amoindrit encore chez eux le sens du respect de leur personnalité. Ceci ne peut manquer d'affecter l'attitude psychologique de l'ouvrier à l'égard de son travail et de porter préjudice au rendement de celui-ci. D'interminables contestations et disputes peuvent en résulter lorsqu'il s'agit d'assigner

(6) Voir à ce sujet les rapports annuels du *Chief Inspector of Factories and Workshops* ainsi que H.-M. VERNON : *The shorter Working Week*, pp. 94 et suiv.

(7) *Industrial Fatigue Research Board*. Report no. 47. — *The Two Shift System in certain Factories*, p. 25.

(8) *Id.*

(9) P.-S. FLORENCE : *The Logic of Industrial Administration*, p. 114.

la responsabilité d'accidents ou de tracer l'origine des défauts réels ou imaginaires constatés en cours d'exécution du travail. Finalement, il n'est guère difficile de voir que certaines tâches (l'ajustage par exemple) ne s'accommodent pas aisément de l'intervention de deux personnes distinctes; dans le tissage par exemple, une industrie cependant hautement mécanisée, la succession de deux tisserands s'observe dans les pièces fabriquées. Sans doute, ces inconvénients ne sont pas dépourvus de remèdes. Ils peuvent même être éliminés, tel celui du défaut d'uniformité dans les pièces tissées (10). A les citer néanmoins, on comprend d'autant mieux certaines hésitations et certaines timidités d'initiative de la part des employeurs.

L'objection majeure au système n'est toutefois pas à rechercher dans des considérations d'ordre économique; elle se trouve dans le grave dérangement que cette méthode de travail impose aux habitudes sociales. Il est vrai que des industries, et non des moindres, connaissent le travail par équipes, que des régions et des populations entières y ont adapté leurs habitudes de vie et leur organisation sociale. Il s'agissait de nécessités techniques, mais ces méthodes d'exploitation constituent-elles un tel progrès social que leur généralisation s'impose? Nous ne le pensons pas. Etre sociable, l'homme, en vue de s'assurer des loisirs qui puissent être pris en commun, a disposé ses heures d'activité dans la majeure partie du champ industriel et commercial de manière à ce que le travail commence et prenne fin sensiblement en même temps. Semblable uniformité n'est pas seulement accidentelle; elle ne s'inspire pas non plus de quelques facilités que pareil arrangement vaut à l'administration industrielle. D'ailleurs, ces habitudes et leur satisfaction sont, à certains égards, très coûteuses. A tout bien considérer, il n'y a, au fond, guère plus de raison pour que les heures de travail soient uniformément les mêmes dans toutes les industries et dans toutes les régions qu'il n'y en a en faveur d'un nivellement général des salaires. Et si les ajustements que réclame sans cesse la vie économique se sont en général effectués aux dépens des rémunérations plutôt qu'aux dépens de la durée des prestations, il est permis de croire que l'homme attache au moins autant de prix à l'organisation de ses loisirs qu'aux ressources qu'il peut y consacrer. Or, à la satisfaction de ces aspirations, sinon de ces besoins, l'organisation du travail à deux équipes porte un préjudice certain qui ne peut qu'exceptionnellement se transformer en bénéfice. Que devient, en effet, dans ces conditions la vie de famille de l'ouvrier, tout particulièrement au cas où plusieurs membres de la communauté familiale se trouvent engagés dans le travail industriel? Problème d'organisation domestique, dirait-on. Nous ne contestons pas que d'un point de vue tout matériel, l'adaptation de la famille à ce régime soit possible, mais que dire de la communauté d'existence sans laquelle les avantages intellectuels et

(10) Dans les tissages de soie artificielle par exemple, le travail à deux équipes est fréquent.

moraux de la vie de famille ne sauraient être préservés? Il est vrai que ces avantages, surtout dans les milieux ouvriers, ne sont pas toujours tels que leur disparition constituerait une perte très appréciable. Est-ce vraiment une raison pour les négliger ou pour tolérer la destruction du cadre où ils devraient s'épanouir? D'ailleurs, qu'en pensent les milieux ouvriers?

Cette dernière question n'est pas dépourvue d'importance car quels que soient les motifs dont s'inspire l'attitude ouvrière, on conçoit que de celle-ci dépend, en bonne part, l'efficacité du procédé et certainement l'opportunité de son instauration. Si l'on consulte les organisations ouvrières, il est difficile de distinguer chez elles une certaine unanimité de vue et d'opinion. D'une manière générale cependant, une certaine opposition tend à prévaloir, plus particulièrement de la part des organisations centrales des *Trade-Unions* (11). Les raisons n'en ont jamais été clairement exposées. Dans certaines industries, cette opposition semble se baser sur la répugnance qu'éprouvent les ouvriers à devoir prendre service si matinalement; dans d'autres occupations, elle se fonde sur la crainte de voir se développer encore plus largement les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre féminine en substitution de la main-d'œuvre masculine. La perspective du travail de nuit dont le travail à deux équipes ne serait que le prélude, aurait-elle aussi une influence? La chose est bien possible. En tout cas, on attend encore toujours de la part des *Trade-Unions* une justification intelligente et raisonnée de leur attitude, les dépositions de leurs représentants devant le récent comité d'enquête n'ayant apporté à cet égard aucun élément nouveau particulièrement appréciable. Au fond, cette attitude ne s'inspire-t-elle peut-être que d'un assez sûr instinct des besoins fondamentaux humains dont la satisfaction ne se mesure pas toujours en terme d'efficacité.

L'opinion des ouvriers eux-mêmes est aussi variable que l'attitude de leurs organisations locales, ainsi qu'en témoignent les rapports annuels du *Chief Inspector of Factories and Workshops* (12). On constate que dans les régions où le travail par équipes est chose habituelle et où, en conséquence, les ménages se sont de longue date adaptés à cette organisation du travail industriel, le système des deux équipes reçoit meilleur accueil de la part de la main-d'œuvre féminine. En fait, la majorité des requêtes adressées au Secrétaire d'Etat pour l'Intérieur en vue de l'instauration de cette méthode d'exploitation, vient des *Midlands* ainsi que des districts orientaux et septentrionaux du pays, régions où le travail matinal et le travail par équipes sont choses déjà courantes. A cet égard, la localisation de la résidence de l'ouvrier par rapport à l'atelier, a aussi son importance; ce facteur explique vraisemblablement la rai-

(11) *Report of the Chief Inspector of Factories and Workshops for the year 1924, 1925*, Cd. 2437, p. 54. Consulter aussi le récent rapport du *Departmental Committee on the Employment of Women and Young Persons on the Two Shift System* (1935, Cd. 4914).

(12) Les rapports des années 1922, 1924, 1927 et 1931 sont intéressants à cet égard.

son pour laquelle ce système n'est pas plus populaire dans l'agglomération de Londres (13).

D'une manière générale, les avis les plus divers sont exprimés; ils vont d'une approbation enthousiaste jusqu'à une condamnation absolue. D'après une enquête portant sur quelque quatre cents femmes travaillant en deux équipes journalières (14), les unes appréciaient dans le système l'avantage des loisirs supplémentaires qu'il ménageait tandis que d'autres regrettaient la disparition de leurs soirées et, chose pathétique, la privation de leur fiancé. Quelques-unes éprouvaient moins de fatigue en raison de la réduction des heures de travail, tandis que d'autres reprochaient le lever matinal et les courtes heures de sommeil qu'il impliquait. La variété dans les conditions de travail était mentionnée favorablement par une petite minorité mais elle était aussi condamnée en raison du dérangement apporté dans les habitudes et les heures de repas (15).

Les réactions de l'ouvrier à l'égard de cette méthode d'exploitation doivent d'une manière ou d'une autre, se refléter dans le *turnover* dont témoigne la main-d'œuvre soumise à ces conditions particulières de travail. D'une enquête faite dans une usine de soie artificielle où quelque deux mille ouvrières étaient ainsi occupées (16), il résultait que dans les départements où se pratiquait le travail à deux équipes, le *turnover* était de moitié supérieur à celui propre aux départements fonctionnant suivant les méthodes habituelles de répartition du travail. Il était extraordinairement élevé dans les sections où le

(13) *Report of the Chief Inspector of Factories and Workshops for the year 1931, 1932*, Cd. 4098, p. 59.

(14) H.-M. VERNON : *The shorter Working Week*, pp. 149-150.

(15) C'est à ce point de vue que se pose la question de savoir s'il est vraiment efficace de faire alterner les équipes. Le professeur S. FLORENCE y est opposé et son opinion se base, entre autres éléments, sur les expériences faites en matière d'organisation du travail, dans les usines de munitions pendant la guerre. Dr H.-M. VERNON, par contre, est favorable à un système de rotation hebdomadaire des équipes; ayant constaté en effet que l'ouvrier appartenant à l'équipe du matin n'a souvent pas déjeuné et n'a pas bénéficié d'heures suffisantes de sommeil, il voit dans ce système de rotation le moyen d'offrir à la main-d'œuvre le repos de nuit que celle-ci exige en vue d'offrir un rendement satisfaisant au travail.

Cf. *Report of the Departmental Committee on the Employment of Women and Young Persons on the Two Shift System*. H. M. S. O., 1935, Cd. 4914, pp. 79 et 80.

(16) *Industrial Fatigue Research Board. Report No. 47. The Two Shift System in certain Factories*.

travail par équipe se pratiquait d'une manière intermittente; plus des trois quarts du personnel y changeait chaque année. Il s'agit d'une enquête très limitée et nous n'en connaissons pas de plus récente en Grande-Bretagne. Si les résultats de celle-ci s'avéraient toutefois susceptibles de généralisation, voilà certes un élément que l'employeur se devrait de retenir en vue de peser les avantages et désavantages du système. Il convient toutefois de noter que des témoignages recueillis par la commission d'enquête, il résulte que l'expérience des établissements qui pratiquent le travail à deux équipes est très variable. Quoi qu'il en soit, du point de vue qui nous intéresse à présent, ces données confirment statistiquement que ces méthodes de travail ne sont pas nécessairement appréciées par la main-d'œuvre, même à longue échéance après que de nouvelles habitudes ont eu le temps de se former.

Le refus de l'ouvrier d'acquiescer à l'instauration du système de travail à deux équipes peut aussi se fonder sur des motifs vraiment peu louables. En voici un. Nous avons vu que l'un des avantages de cette méthode d'exploitation était d'éviter la prestation d'heures supplémentaires. Il arrive que celles-ci soient loin de déplaire à l'ouvrier en raison du tarif spécial qui les rémunère. L'employeur, désireux de recourir au travail à deux équipes en vue d'accélérer l'exécution des commandes, se heurte au *veto* pur et simple de la main-d'œuvre. Certains *Trade Unions* n'ont-ils pas eu la prétention d'exiger l'application aux heures du soir, du barème prévu pour la prestation d'heures supplémentaires?

Que l'on envisage ses possibilités d'instauration, ses modalités d'application ou ses conséquences sociales, le système du travail à deux équipes n'est donc pas dépourvu d'inconvénients sérieux. Peut-être faut-il voir dans ces facteurs l'explication des progrès relativement lents dont il témoigne, alors qu'il semble constituer l'une des solutions logiques au conflit qui oppose, en matière d'heures de travail, les revendications ouvrières aux exigences d'une exploitation économique des installations techniques modernes.

CHRONIQUE

Modification du régime monétaire chinois. — Le régime monétaire chinois vient de subir de profondes modifications.

Le premier jour de ce mois de novembre, le ministre des finances de Chine a proclamé l'abandon de l'étalon-argent. Le dollar-argent chinois est remplacé, dans la circulation, par un dollar-papier, qui seul a cours légal, et qui sera contrôlé par une banque centrale chargée d'en surveiller la stabilité. Tous les paiements se feront désormais exclusivement en cette monnaie inconvertible. La valeur d'échange est fixée au cours actuel du dollar. Le gouvernement requiert tous les habitants, sous peine de sanctions, de lui remettre l'argent qu'ils détiennent, en échange de dollars-papier. Pour les échanger avec l'étranger, la Banque centrale achètera et vendra des devises; il s'entend que c'est la livre.

En théorie, ces mesures, sauf pour le dernier point, rappellent singulièrement celles qui furent prises lors de la dévaluation du dollar américain. Mais dans la pratique les circonstances sont très différentes. D'une part, l'autorité du gouvernement central dont émanent ces mesures est loin d'être en état de se faire respecter sur tout le territoire. D'autre part, les traditions sont très conservatrices et très fortes dans la population chinoise, qui est très attachée à l'argent.

En tous cas, l'exemple de la Chine prouve à quel point il est dangereux d'intervenir artificiellement dans le domaine monétaire. La politique de l'argent poursuivie par les États-Unis produit en Chine les réactions attendues dans ce pays : la hausse du métal blanc a entraîné des exportations massives d'argent chinois; les importations chinoises ont baissé en même temps que les exportations; la déflation a suivi cette fuite de métal; à la crise économique s'était ajoutée une crise bancaire qui occasionna de nombreuses déconfitures. L'on se souvient aussi de l'inefficacité des mesures de défense prises par le gouvernement de Shanghai : taxes compensatoires à l'exportation, répression de la fraude, fonds d'égalisation des changes.

D'où diminution croissante du stock de métal blanc. Pendant les neuf premiers mois de l'année, les importations d'argent en Angleterre atteignirent 26 millions 453.630 livres sterling contre 9.223.984 livres sterling pendant la période correspondante de 1934. Il est probable que plus de la moitié de ce montant provient de la Chine, par la voie du Japon et de Hong-Kong. En octobre dernier, les importations provenant de ces deux pays atteignirent ensemble 6.396.000 livres sterling. Cette augmentation très nette correspond à une période d'intense spéculation sur la devise chinoise.

Celle-ci baissait depuis des mois dans des proportions telles que des mesures radicales s'imposaient, car la taxe compensatoire à l'exportation devenait d'autant moins efficace qu'elle prenait de l'ampleur. Voici les cotations du dollar chinois à Londres et à New-York, de mai à novembre 1935 :

	LONDRES en d. par £	NEW-YORK en cents par \$
8 mai	20 1/8	40,75
12 juin	19 7/8	41,25
17 juillet	18 7/8	39
21 août	17 13/16	37
25 septembre	18	37,62
23 octobre	17 1/16	34,75
30 octobre	15 1/2	31,50
1 ^{er} novembre	15	

La dévaluation de cette unité monétaire devient par conséquent une simple constatation, une stabilisation à un niveau atteint par la force des circonstances. Le fonds d'égalisation des changes aurait fixé le cours officiel du dollar à 1 sh. 2 1/2 d. Ce niveau de stabilisation est justifié aux yeux des milieux financiers et monétaires chinois parce qu'ils estiment les réserves d'argent suffisantes pour couvrir le montant des billets en circulation, exprimé en devises étrangères, à plus de 100 p. c. C'est là un point d'extrême importance. Car toute la réussite du plan dépend des approvisionnements de la Chine en métal blanc, pour combler le déficit de la balance commerciale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne l'équilibre, et pour résister aux attaques spéculatives pouvant entraîner de grands mouvements de capitaux. En rapport avec ceci, on signale que, pour réussir l'opération de la nationalisation de l'argent, le taux d'exportation des barres de métal a été relevé de 40 à 65 p. c.

Une autre difficulté surgit, qui est de réaliser le drainage de l'argent. Le public cédera-t-il son métal contre du papier non convertibles? Des craintes ont été exprimées à plusieurs reprises à ce sujet. Mais elles s'atténuent quand on pense que l'argent est surtout entre les mains de commerçants et de financiers qui ont tout à perdre en se soustrayant aux nécessités de l'économie générale.

La question monétaire n'est d'ailleurs qu'un aspect des réformes entreprises par le Gouvernement. Par la même occasion, ce dernier, qui paraît conseillé par Sir Frederick Leith Ross, du *Board of Trade*, s'efforce d'assainir l'organisation bancaire. Son but final est de créer une banque centrale qui aura son capital-actions dans le public; elle vaudra donc mieux que les

banques actuelles, qui subissent une forte influence étatique. Elle aura le monopole d'émission, fera le commerce des devises étrangères et égalisera les changes. Quant au premier point envisagé ci-dessus, un régime transitoire existe qui cessera après deux ans. D'ici là, les trois banques gouvernementales, la Banque centrale de Chine, la Banque de Chine et la Banque des Communications continueront à émettre des billets à cours légal. Les billets émis par d'autres banques seront remplacés au fur et à mesure par ceux de la Banque centrale.

Ce sont là des bases saines pour l'organisation bancaire et financière de la Chine. Sans doute, la référence à la livre ne vaut pas la référence à l'or, puisque la livre sterling a baissé d'environ 10 p. c. depuis janvier 1934. Mais une stabilité relative serait déjà un grand pas en avant et si l'organisation se poursuit et est dirigée par des hommes capables et indépendants, elle peut réaliser un grand bien.

Les difficultés, naturellement, ne sont pas encore vaincues. A celles que nous avons signalées, s'en ajoutent d'autres. La politique de l'argent métal poursuivie par les Etats-Unis reste une constante. Il est à craindre que le nouveau régime monétaire chinois n'en ressente malgré tout les effets.

En outre, le Japon ne voit pas avec faveur ces transformations. La dévaluation du dollar chinois rapproche celui-ci de la parité avec le yen, ce qui réduit la prime aux importations japonaises en Chine. En outre, on redoute l'entente financière sino-britannique au bruit de laquelle donnent créance les avis de Sir Frederic Leith Ross. La Grande-Bretagne considère les récentes transformations financières et monétaires avec bienveillance : elles sont bien accueillies sur la place de Londres, et les banques anglaises en Chine ont reçu l'ordre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Pékin de se conformer aux ordonnances de stabilisation en cessant de se servir de l'argent pour leurs paiements!

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

La physionomie de notre marché a été marquée pendant la présente quinzaine de deux périodes nettement tranchées. Jusqu'au 31 octobre, les cours, notamment celui du florin, restèrent au delà de leur parité métallique. Puis survint une détente qui ramena sans transition toute la cote sensiblement en arrière.

Le change sur Amsterdam, après avoir été traité pendant plusieurs jours à un prix voisin de 403,17, est descendu autour de 402. Simultanément, les autres devises fléchirent plus ou moins parallèlement, précédées par le franc français qui recula de 39,165 à 38,97 7/8. Le franc suisse est descendu de 193,10 à 192,48. Le dollar a rétrogradé de 5,93775 à 5,92125 et la livre sterling de 29,21 à 29,14375. Le reichsmark vaut en ce moment 238,20 environ contre 239 il y a huit jours. Le change sur Madrid a glissé de 81,15 à 80,80. Le change sur l'Italie, après être revenu de 48,32 à 48,07, s'est inscrit à 48,20. Les couronnes scandinaves valent légèrement moins qu'il y a quinze jours. Le Stockholm se négocie actuellement à 150,275 contre 150,40, l'Oslo à 146,45 au lieu de 145,75 et le Copenhague à 130,19 au lieu de 130,40. La couronne tchécoslovaque a perdu quelques points à 24,52 venant de 24,58. Le zloty a reculé de 111,90 à 111,50. Le change sur Montréal s'est élevé de 5,855 à 5,88, puis s'est fixé à 5,8675.

A terme, les déports sont légèrement plus élevés pour le florin, le franc suisse et la livre sterling. Pour la première devise, il est passé de 0,085 à 0,086, pour la seconde, de 0,0385 à 0,04 et pour la dernière de 0,1075 à 0,12125 belga, taux qui s'entendent pour un trimestre. La perte du franc français s'est, par contre, plus sensiblement élargie. Elle est passée pour une même période de 0,60 à 0,90.

Le marché de l'argent est toujours large et facile. L'escompte se négocie hors banque à 1 7/8 p. c. et l'argent au jour le jour n'est quasi pas demandé.

Le 7 novembre 1935.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

La tendance du marché du comptant s'est révélée meilleure durant cette dernière quinzaine, encore que les transactions n'aient pas été des plus fournies. Aussi les inscriptions à la cote se sont-elles généralement faites en hausse, comme le montre le tableau comparatif des cours pratiqués les 31 et 21 octobre.

Aux rentes : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 77-76,75; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 91,70-91,50; 4 p. c. Dette Unifiée 2^e série, 91,60-91,50; 3,5 p. c. Bons du Trésor 1932, 105,95-105,80; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 528-527; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1933, 1052-1049; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 240,50-237,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 249-245; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 514-509.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 6500-6425; Banque du Congo Belge, 1235-1250; Banque Nationale de Belgique, 1885-1890; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2500-2350; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 395-390; Brufina se répète à 990; action de capital Crédit Général du Congo se répète à 500; part sociale Société Belge de Banque, 1065-1000.

Aux entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 10250-10200; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 4060-4170; action de dividende idem, 8025-7900.

Aux chemins de fer et canaux : action privilégiée 4 p. c. Société Nationale des Chemins de Fer Belges, 481-478; action privilégiée 6 p. c. Katanga, 832,50-895; action privilégiée 6 p. c. Vicinaux du Congo, 505-507,50; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 5925-5975; action de jouissance Welkenraedt, 15800-14775.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 5375-5425; Caire (coupon de fr. 18,70 au 31 octobre 1935 détaché), 420-405.

Aux tramways et électricité (trusts) : part sociale Compagnie de Chemins de Fer et Entreprises, 750-737,50; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 525-512,50; action de capital Electrobél, 1707,50-1640; part de fondateur Electrorail, 3555-3400; action privilégiée Engetra, 1085-1030; action privilégiée Sidro, 495-472,50; Sofina (ordinaire), 10475-10150.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale Bruxelloise du Gaz se répète à 1660; part bénéficiaire Electricité du Bassin de Charleroi, 830-810; 1/5 de capital privilégiée Electricité du Borinage, 1475-1480; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3050-2810; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3670-3600; action de dividende Electricité de l'Escaut se répète à 5600; 1/10 de part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 5400-5275; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 3675-3640; action ordinaire Electricité de Sofia et de Bulgarie, 2690-2660; action de jouissance Gaz et Electricité du Hainaut, 985-975.

Aux industries métallurgiques : Baume et Marpent, 7900-7800; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 1005-910; Forges de Clabecq, 35400-34150; Cockerill, 405-345; Espérance-Longdoz, 2545-2300; Ougrée-Marihaye, 525-420; Phénix Works, 777,50-742,50; Forges de la Providence (coupon de 350 francs au 31 octobre 1935 détaché), 12050-11850; Sambre-et-Moselle, 1020-925.

Aux charbonnages et fours à coke : Amercœur, 2930-2775; Bonne-Espérance à Lambusart, 1745-1650; Bonnier, 4890-4550; Gouffre, 12500-12000; Mariemont-Bascoup, 4325-3875; Noël-Sart-Culpart, 7475-6900; Sacré-Madame, 4510-4150; Wérister, 4060-3925.

Aux zincs, plombs et mines : 1/5 d'action privilégiée Nouvelle-Montagne, 188,50-198; part sociale Overpelt-Lommel, 457,50-365; 1/10 d'action Vieille-Montagne, 1870-1750.

Aux glaciers : Auvelais se répète à 22850; Charle-roi, 4410-4400; Moustier-sur-Sambre, 12900-12450; Saint-Roch, 18700-18200.

Aux verreries : part sociale Industrie Mécanique du Verre (Aniche), 335-305; Mariemont, 515-502,50; Piges, 435-425; Cristalleries du Val-Saint-Lambert, 390-312,50.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 908,75-922,50; Carrières Unies de Porphyre, 5025-4700; part sociale Cimenteries et Briqueteries Réunies, 427,50-382,50; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale, 1065-1020; action ordinaire Ciments de Visé, 1275-1130.

Aux industries textiles et soieries : action de capital Etablissements Américains Gratry, 660-667,50; La Lainière Verviers, 905-725; Linière Gantoise, 3050-2750; Linière La Lys, 8375-7125; part sociale A Soie Vis-cose, 1267,50-1090; part sociale B idem, 1350-1180.

Aux produits chimiques : Laeken, 2150-1995; Oxhydrique Internationale, 422,50-402,50; série B Vedrin, 550-417,50.

Aux entreprises coloniales : Cotonnière Congolaise 1^{re} série, 1145-1100; action ordinaire Sucrière Congolaise, 115-142,50; action privilégiée Katanga, 30175-27937,50; action ordinaire Katanga, 30100-27637,50; action privilégiée Kilo-Moto, 1530-1495; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2925-2950; action de capital idem, 2820-2865; action de capital Ciments du Katanga, 935-940; Trabeka, 1305-1245; action de capital Compagnie pour le Commerce et

l'Industrie du Congo, 1630-1547,50; Synkin, 697,50-672,50.

Aux plantations : Hallet (part de fondateur), 3162,50-3175; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1015-960; Selangor, 420-388,75.

A l'alimentation : Glacières de Bruxelles, 1960-1975; Moulins La Royale, 4950-4700; action de jouissance Moulins Les Trois-Fontaines, 9750-9300; part sociale Brasseries de Haecht, 2255-2250; Brasseries d'Ixelles, 2975-2890; Brasseries de Koekelberg, 3090-2965.

Aux industries diverses : part sociale Couperie Belge-Américaine, 695-642,50; 9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1190-1000; part de fondateur Grands Magasins A l'Innovation, 3000-2950; action ordinaire Papeteries Delcroix, 1090-1000; part sociale Papeteries de Saventhem, 1065-1095.

Aux actions étrangères : part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 97000-100000; action de dividende Cairo-Heliopolis, 1217,50-1165; Chade séries A, B, C, 8425-8300; Sévillane d'Electricité, 1815-1770; part de fondateur Chemins de Fer Economiques du Nord, 1900-1660; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 15400-14300; Electricité de Paris, 22700-22450; part bénéficiaire Parisienne, 2890-2685; part de fondateur Huileries de Deli, 3025-2940; part sociale Arbed, 5240-5050.

Terme.

Barcelona Traction, 382,50-355; Brazilian Traction, 225-221,25; Chade, 1650-1620; Electrobél, 1720-1660; Kasai, 165,50-155,50; Kilo-Moto, 362,50-345; Pétrofina, 585-537,50; Rand Mines, 1215-1120; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2945-2960; Wagons-Lits, 86-78

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
21 octobre 1935....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
22 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
23 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
24 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
25 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
26 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
28 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
29 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
30 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
31 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
2 novembre 1935....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
4 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
5 — — — — —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1933	3,50	4,—	4,34	2,415	3,083	0,883	0,886	6,50	6,—
1934	2,99	3,49	3,49	2,160	2,518	0,962	1,050	6,50	6,—
1934 Août	2,50	3,—	3,—	2,310	2,416	1,183	1,264	6,50	6,—
Septembre	2,50	3,—	3,—	2,147	2,272	0,950	0,945	6,50	6,—
Octobre	2,50	3,—	3,—	2,102	2,215	0,852	0,852	6,50	6,—
Novembre	2,50	3,—	3,—	2,350	2,492	2,085	2,085	6,50	6,—
Décembre	2,50	3,—	3,—	2,380	2,500	1,406	1,411	6,50	6,—
1935 Janvier	2,50	3,—	3,—	2,375	—	1,514	1,514	6,50	6,—
Février	2,50	3,—	3,—	2,375	—	2,005	2,005	6,50	6,—
Mars	2,50	3,—	3,—	2,375	—	2,242	2,242	6,50	6,—
Avril	2,50	3,—	3,—	2,375	—	0,937	0,795	6,50	6,—
Mai	2,—	2,50	3,—	2,116	—	0,950	0,688	6,50	6,—
Juin	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Juillet	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	1,—	6,—	5,50
Août	2,—	2,50	3,—	1,875	—	0,500	0,500	6,—	5,50
Septembre	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Octobre	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque au 5 novembre 1935.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à 15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale.	0,50	1,50	—	1,75	1,90	2,—	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,50	1,50	1,75	1,90	2,—	3,—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,53	—	—	1,90	2,—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,75	1,50	1,50	1,75	1,90	2,—	—	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,50	1,50	1,75	1,90	2,—	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	2,25	2,50	3,—	3,25	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—

N. B. — Pour les cinq premières banques, les taux sont donnés nets d'impôts.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 belgas	PARIS 100 fr. = 39,135 b.	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 5,9986 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 41,5083 b.	GENÈVE 100 fr. = 192,736 b.	MADRID 100 P. = 192,736 b.	ITALIE 100 lires = 52,6726 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 207,689 b.	OSLO 100 cr. = 207,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 207,689 b.	PRAGUE 100 Ko. = 24,6628 b.	MONTREAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zl. = 112,066 b.
21 octobre 1935	29,225	39,17125	5,94375	403,20	193,43	81,20	48,38	150,625	146,90	130,50	24,62	5,865	239,08	111,90
22 —	29,17125	39,16	5,94125	403,20	193,18	81,12	48,32	150,40	146,75	130,40	24,58	5,855	239,—	111,90
23 —	29,245	39,17	5,9425	402,93	193,20	81,18	48,38	150,75	147,20	130,675	24,60	5,86	239,05	111,90
24 —	29,243	39,17375	5,9430	403,18	193,21	81,16	48,21	150,70	146,90	130,65	24,61	5,86	239,09	111,825
25 —	29,18	39,15325	5,94	403,175	193,01	81,14	48,15	150,50	146,40	130,25	24,62	5,86125	239,01	111,825
28 —	29,1875	39,1425	5,94	403,17	193,01	81,12	48,31	150,55	146,625	130,425	24,59	5,865	239,—	111,725
29 —	29,21	39,15	5,94	403,17	193,16	81,11	48,29	150,56	146,775	130,375	24,59	5,87	238,95	111,80
30 —	29,2375	39,165	5,9425	403,17	193,15	81,15	48,49	150,75	146,85	130,55	24,69	5,88	239,04	112,—
31 —	29,21	39,1375	5,9375	403,165	193,10	81,08	48,225	150,56	146,75	130,425	24,60	5,8775	239,06	111,95
4 novemb. 1935	29,1525	39,01375	5,92	401,90	192,425	80,75	48,35	150,275	146,45	130,125	24,50875	5,875	238,15	111,50
5 —	29,1275	38,97875	5,917	401,80	192,44	80,79	48,07	150,20	146,45	130,10	24,51	5,875	238,05	111,50

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1933.....	23,796	28,129	5,7915	288,88	138,69	59,931	37,379	124,17	170,13
1934.....	21,640	28,206	4,2645 (*)	289,33	138,97	58,455	36,795	111,60	168,83
1934 Août.....	21,363	28,086	4,2194	288,42	139,01	58,214	36,564	110,18	166,11
Septembre.....	21,038	28,103	4,2119	288,86	139,01	58,220	36,575	108,48	169,60
Octobre.....	21,051	28,235	4,2607	290,16	139,66	58,513	36,669	108,58	171,68
Novembre.....	21,398	28,242	4,2860	289,78	139,18	58,535	36,610	110,35	171,70
Décembre.....	21,128	28,196	4,2740	289,11	138,51	58,455	36,546	108,98	171,60
1935 Janvier.....	20,988	28,236	4,2903	289,41	138,57	58,526	36,603	108,24	171,56
Février.....	20,891	28,261	4,2855	289,59	138,68	58,573	36,364	107,72	171,69
Mars.....	20,331	28,248	4,2637	290,08	138,88	58,618	35,689	105,03	171,67
Avril.....	28,521	38,948	5,9013	398,22	191,05	80,71	48,936	147,08	237,98
Mai.....	28,844	38,885	5,9030	399,20	190,73	80,515	48,642	148,69	237,98
Juin.....	29,145	39,045	5,9061	400,81	193,—	80,923	48,852	150,31	238,09
Juillet.....	29,311	39,176	5,9169	402,09	193,07	81,229	48,80	151,19	238,39
Août.....	29,436	39,243	5,9289	401,41	193,84	81,319	48,69	152,02	239,06
Septembre.....	29,247	39,080	5,9296	400,56	192,76	80,968	48,406	150,81	238,69
Octobre.....	29,143	39,116	5,9367	402,16	193,16	81,060	48,318	150,03	238,87

(*) Moyenne pour les dix derniers mois.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
21 octobre 1935.....	D 0,0325	D 0,025	D 0,145	—	D 0,002	—	D 3,—	D 2,40
22 —	D 0,0300	D 0,025	D 0,130	D 0,12	D 0,002	—	D 3,—	—
23 —	D 0,0300	D 0,025	D 0,120	D 0,10	D 0,002	—	D 3,—	D 2,40
24 —	D 0,0300	D 0,025	D 0,120	D 0,11	D 0,002	—	D 3,—	D 2,40
25 —	D 0,0275	D 0,0225	D 0,125	D 0,11	D 0,002	D 0,001	D 3,—	D 2,40
26 —	D 0,0370	D 0,0275	D 0,130	D 0,11	D 0,0025	D 0,0015	D 2,80	D 2,40
28 —	D 0,0325	D 0,0275	D 0,120	D 0,11	D 0,0025	D 0,0015	D 2,80	D 2,40
29 —	D 0,0350	D 0,0300	D 0,145	D 0,13	D 0,002	D 0,001	D 3,—	D 2,40
30 —	D 0,0375	D 0,0300	D 0,160	D 0,14	D 0,003	D 0,002	D 2,60	D 2,20
31 —	D 0,0300	D 0,0250	D 0,180	D 0,16	D 0,004	D 0,002	D 2,60	D 2,20
2 novembre 1935.....	D 0,0350	D 0,0250	—	D 0,16	—	D 0,002	—	D 3,—
4 —	—	D 0,0300	—	D 0,30	—	D 0,002	—	D 2,60
5 —	D 0,0400	D 0,0350	D 0,295	—	—	D 0,003	D 2,80	—
à 3 mois :								
21 octobre 1935.....	D 0,125	D 0,120	D 0,65	D 0,62	D 0,004	D 0,002	D 9,60	D 8,80
22 —	D 0,110	D 0,105	D 0,60	D 0,56	D 0,006	D 0,004	D 9,40	D 8,80
23 —	D 0,115	D 0,1125	D 0,65	D 0,62	D 0,0065	D 0,0055	D 9,—	D 8,40
24 —	D 0,115	D 0,1100	D 0,64	D 0,60	D 0,006	D 0,005	D 8,80	D 8,20
25 —	D 0,110	D 0,1050	D 0,62	D 0,60	D 0,007	D 0,0055	D 8,80	D 8,20
26 —	D 0,105	D 0,1000	D 0,63	D 0,60	D 0,007	D 0,0055	D 9,—	D 8,40
28 —	D 0,100	D 0,0975	D 0,69	D 0,66	D 0,007	D 0,006	D 8,80	D 8,40
29 —	D 0,110	D 0,1050	D 0,735	—	D 0,0065	D 0,0055	D 9,—	D 8,50
30 —	D 0,115	D 0,1075	D 0,760	D 0,72	D 0,007	D 0,006	D 8,80	D 8,—
31 —	D 0,115	D 0,1100	D 0,800	D 0,76	D 0,0085	D 0,007	D 9,60	D 9,—
2 novembre 1935.....	D 0,115	D 0,1050	—	D 0,80	—	D 0,007	D 9,60	D 9,—
4 —	—	D 0,1175	—	D 1,—	—	D 0,008	D 9,60	—
5 —	D 0,140	D 0,1300	D 1,025	D 0,80	—	D 0,011	D 9,60	D 8,80

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. hypothéc. et hôteliers	Tramw. ch. de fer écon. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice p. r. au mois précédent																		
1935 1 ^{er} octobre.....	100	98	100	100	99	97	96	101	101	102	106	100	100	100	102	104	99	101
4 novembre.....	100	100	99	99	100	104	104	108	107	108	116	119	136	107	125	116	114	110
Indice p. r. au 1 janvier 1935																		
1934 3 septembre.....	122	128	128	108	119	28	26	28	24	51	36	52	16	46	17	19	30	31
1 ^{er} octobre.....	119	127	129	106	119	27	25	27	24	50	34	48	13	46	16	18	28	30
2 novembre.....	114	124	129	105	117	26	24	25	22	49	30	48	12	45	15	15	27	28
3 décembre.....	117	123	126	104	116	26	24	25	21	45	31	46	11	42	14	15	26	27
1935 2 janvier.....	119	126	128	103	117	25	24	24	20	45	33	45	10	39	14	14	25	27
1 ^{er} février.....	119	127	130	105	118	24	25	24	20	45	32	47	12	38	15	16	25	27
1 ^{er} mars.....	120	127	132	105	119	23	24	24	19	43	29	45	10	37	14	15	24	25
15 mars.....	112	125	129	102	114	23	25	24	20	45	30	46	10	38	13	17	24	27
Début avril.....	118	126	123	103	115	29	32	31	25	51	42	58	15	49	20	20	30	33
1 ^{er} mai.....	123	126	130	106	119	31	42	34	31	56	45	67	18	58	27	28	38	39
3 juin.....	122	131	138	107	122	32	44	37	32	59	50	67	25	60	29	28	41	42
1 ^{er} juillet.....	118	132	139	109	122	30	42	34	31	57	45	85	24	60	27	27	37	39
1 ^{er} août.....	120	132	139	109	123	30	38	32	30	56	43	80	22	57	26	27	35	38
2 septembre.....	119	134	141	110	124	28	37	30	27	53	39	74	22	57	25	26	33	36
1 ^{er} octobre.....	119	131	141	110	123	28	36	30	28	55	42	74	22	57	25	27	33	37
4 novembre.....	119	132	139	109	122	29	37	32	30	59	49	88	30	61	32	31	37	40

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1933 3 janvier.....	66,25	4,53	—	—	233,—	5,36	62,—	6,45	62,40	6,41
1934 2 janvier.....	67,—	4,48	—	—	224,—	5,58	61,—	6,56	61,50	6,52
1934 3 septembre.....	79,75	3,76	—	—	249,50	5,01	80,90	4,94	82,50	4,85
1 ^{er} octobre.....	74,75	4,01	—	—	245,50	5,09	75,75	5,28	77,25	5,18
2 novembre.....	69,50	4,32	—	—	243,—	5,14	71,—	5,63	71,50	5,59
3 décembre.....	72,—	4,17	—	—	242,50	5,15	72,50	5,62	71,25	5,61
1935 2 janvier.....	74,—	4,05	—	—	248,50	5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1 ^{er} février.....	73,25	4,10	—	—	253,—	4,94	75,—	5,33	75,50	5,30
1 ^{er} mars.....	74,50	4,03	—	—	250,50	4,99	75,50	5,30	76,50	5,23
3 avril.....	75,—	4,—	—	—	235,—	5,32	81,—	4,94	85,—	4,71
1 ^{er} mai.....	80,—	3,75	—	—	243,50	5,13	89,—	4,49	89,—	4,49
3 juin.....	78,50	3,82	96,75	4,13	249,—	4,22	93,—	4,30	94,—	4,26
1 ^{er} juillet.....	77,25	3,88	91,70	4,36	248,—	4,23	93,—	4,30	90,50	4,42
1 ^{er} août.....	78,75	3,81	92,375	4,33	256,—	4,10	93,75	4,27	92,15	4,34
2 septembre.....	77,—	3,90	92,15	4,34	249,—	4,22	92,—	4,35	91,90	4,35
1 ^{er} octobre.....	76,25	3,93	92,05	4,35	246,—	4,27	91,—	4,40	89,50	4,47
4 novembre.....	77,—	3,90	91,60	4,37	249,—	4,22	88,—	4,55	88,30	4,53

(*) 5 p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 18 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).											Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).				
	CHARBONS					SIDÉRURGIE						SIDÉRURGIE				
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage Charleroi	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1933 Moyenne mensuelle ...	257,50	114,25	105,—	139,50	100,—	298,25	418,75	442,—	515,75	513,75	1.100,—	2-5-4	2-6-4	2-5-9	2-11-6	5-15-7
1934 Moyenne mensuelle ...	224,25	110,75	105,—	134,25	109,25	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-0-3	5-10-0
1934 Août	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Septembre	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Octobre	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Novembre	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Décembre	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
1935 Janvier	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Février	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mars	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Avril	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mai	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juin	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juillet	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Août	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Septembre	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Octobre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1933 Moyenne mensuelle	70,84	48,90	67,30	57,14	16,59	61,16	19,48	14,19	0,52
1934 Moyenne mensuelle	62,09	56,58	61,64	63,57	32,35	65,47	18,28	14,23	0,47
1934 Juillet	70,33	63,04	68,10	59,99	41,81	61,83	15,59	13,—	0,34
Août	67,87	67,72	64,56	69,38	44,27	64,41	18,65	13,—	0,46
Septembre	65,61	70,67	65,60	71,63	36,70	71,67	19,45	12,75	0,53
Octobre	63,21	67,11	65,04	72,09	33,63	70,59	20,31	13,25	0,67
Novembre	62,15	67,11	64,83	73,96	31,71	71,33	19,58	13,20	0,77
Décembre	60,75	66,93	64,77	74,57	30,60	81,81	19,45	13,—	0,57
1935 Janvier	59,49	64,58	65,68	76,45	29,54	83,93	20,33	13,—	0,52
Février	58,52	62,09	66,95	75,70	29,62	86,89	18,34	12,94	0,38
Mars	58,43	60,41	67,51	74,63	28,34	86,17	16,46	13,13	0,29
Avril	76,50	72,23	83,16	81,78	33,70	84,86	16,63	15,38	0,31
Mai	78,37	74,53	86,68	83,89	41,79	96,76	15,08	16,90	0,32
Juin	79,—	75,68	94,10	85,27	62,56	95,72	14,73	16,44	0,38
Juillet	72,90	64,—	92,05	66,94	67,43	81,23	15,19	17,12	0,46
Août	78,57	66,03	77,31	62,16	49,05	86,90	17,44	17,65	0,58
Septembre	84,53	70,39	80,15	73,88	37,84	89,53	19,40	17,38	0,60

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1933 Moyenne mensuelle	93.262	134.478	359	313	585	27	425	397	2.106	22,7	2.847
1934 Moyenne mensuelle	86.483	125.114	366	320	584	29	436	462	2.197	22,8	3.275
1934 Juillet	85.164	123.671	344	296	554	27	424	442	2.087	22,0	3.530
Août	84.562	122.494	370	313	579	29	433	456	2.181	23,0	3.593
Septembre	83.687	121.645	341	311	572	30	423	448	2.123	22,5	3.477
Octobre	83.990	121.822	370	329	608	31	466	483	2.287	24,1	3.509
Novembre	85.122	122.940	376	331	585	28	434	484	2.238	22,8	3.532
Décembre	84.762	122.356	362	317	577	28	436	464	2.184	21,9	3.576
1935 Janvier	85.339	122.662	391	331	574	25	443	474	2.238	22,9	3.589
Février	82.634	119.102	352	306	523	24	405	433	2.044	21,1	3.982
Mars	83.010	119.720	375	309	564	28	433	462	2.170	21,9	3.594
Avril	82.462	117.963	381	324	567	27	426	450	2.175	22,4	3.628
Mai	82.140	119.203	375	325	489	26	439	478	2.132	22,1	3.404
Juin	82.729	119.962	363	312	574	27	415	458	2.148	22,1	3.329
Juillet	81.453	118.440	392	321	591	27	431	481	2.243	23,6	3.452
Août	82.356	119.542	396	312	591	27	441	477	2.245	23,2	3.535
Septembre	82.157	119.322	370	329	576	25	434	465	2.198	22,4	3.326

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1933 Moyenne mensuelle	377	3.975	115	826	32 (2)	229	224	4,5	174	3,2
1934 Moyenne mensuelle	364	3.674	113	817	37 (2)	242	242	4,0	181	4,8
1934 Juillet	365	3.708	97	791	36	252	244	3,8	183	4,3
Août	371	3.685	109	800	36	251	246	4,3	185	4,8
Septembre	359	3.695	118	816	36	237	241	4,0	175	4,5
Octobre	371	3.723	117	832	36	254	252	4,9	190	5,6
Novembre	359	3.715	110	777	37	223	248	4,0	182	4,5
Décembre	368	3.668	106	798	37	260	243	3,2	167	4,3
1935 Janvier	371	3.661	105	766	39	248	242	3,4	185	4,7
Février	339	3.655	96	762	38	230	229	4,0	168	3,8
Mars	371	3.667	104	752	37	252	246	4,6	192	4,1
Avril	367	3.595	111	764	39	252	246	4,8	190	4,8
Mai	394	3.593	110	787	40	271	268	5,6	212	4,4
Juin	382	3.706	110	821	41	258	241	5,0	176	3,6
Juillet	413	3.623	100	795	41	263	250	5,8	181	4,4
Août	410	3.621	110	792	40	259	251	5,7	191	5,1
Septembre	398	3.619	116	811	40	239	225	5,0	178	4,7

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la *Revue du Travail*.
 (2) Au 31 décembre

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

PÉRIODES	COTON Production semestr. de filés	LAINE		SUCRES				BRASSERIES Quantités de farines déclarées	DISTILLERIES Production d'alcools
		Conditionnements de Verviers et de Dison (laine conditionnée ou simpl. pesée) (6)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois)	Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclarations en consom- mation		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(Tonnes)					(Hectol.)
1933 Moyenne mensuelle	22.945 (1) 23.450 (2)	2.416	3.879	19.152	16.044	121.400	14.806	16.493	26 903
1934 Moyenne mensuelle	21.000 (1) 22.396 (2)	1.306	3.461	20.773	14.380	118.230	15.079	16.322	31.784
1934 Juillet	21.000 (1)	(4) 870	3.619	—	13.504	65.812	18.449	18.626	33.778
Août		978	3.607	—	13.684	48.186	14.971	17.346	26.141
Septembre		1.343	3.440	—	10.688	26.176	15.675	15.980	32.680
Octobre		1.779	3.127	81.412	16.692	82.261	17.983	15.301	34.262
Novembre	22.396 (2)	1.598	3.066	132.786	20.199	195.465	17.629	14.250	23.802
Décembre		1.652	3.172	34.490	15.602	213.014	15.400	15.904	39.224
1935 Janvier		(6) 1.900	3.366	161	13.639	193.043	14.565	13.481	32.411
Février		1.626	3.479	289	13.897	170.853	12.163	12.129	28.375
Mars		1.807	3.699	101	21.501	141.127	16.431	15.027	33.848
Avril	26.714 (1)	2.499	3.612	—	17.432	121.559	22.070	16.118	33.655
Mai		2.629	3.252	—	19.163	104.636	15.278	16.283	28 186
Juin		2.008	3.296	—	14.080	94.899	13.157	17.874	30 098
Juillet		1.872	3.419	—	15.584	80.367	18.748	20.363	34.584
Août		1.960	3.697	—	14.687	59.365	16.460	18.532	
Septembre		2.252	3.723	—	14.913	28.871	19.253	15.799	

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclarations en consom- mation	Déclarations à l'exporta- tion	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		extrait au Congo (3)	
					Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (5)
	(Tonnes)			(Millions de tiges)			(Tonnes)	(Milliers de francs)	(Kilogrammes)	
1933 Moyenne mensuelle	2.892	3.020	36	3.536	1.490	2.040	1.653	5.263	509,7	820,1
1934 Moyenne mensuelle	3.183	3.166	14	4.046	1.692	2.089	1.499	5.053	538,9	904,2
1934 Juillet	2.614	2.589	21	3.996	1.635	1.771	1 300	4.372	514,3	862,8
Août	3.486	3.477	8	3.950	2.066	2.146	1.654	5.399	535,7	904,3
Septembre	3.030	3.024	9	4.561	1.899	2.316	1.725	5.070	537,4	917,7
Octobre	3.842	3.805	9	5.134	2.191	2.875	1 701	6 043	574,8	978,2
Novembre	3 509	3.510	2	4 455	1.607	2.188	1.816	5.350	582,1	987,4
Décembre	3.585	3.556	24	3.811	1.228	2.425	1.396	5.665	527,0	965,4
1935 Janvier	3 664	3.649	2	3.837	2 258	2 487	1 288	4.872	591,8	1.008,2
Février	3 213	3.200	21	4.107	1.584	1.969	1.146	3.938	550,3	946,4
Mars	3 400	3.377	33	4.296	1.708	2.196	1 895	6.006	579,8	
Avril	3.668	3.651	14	4.259	4.264	2.002	1.836	6 898	586,2	
Mai	3.412	3.401	11	4.075	2.218	1.816	1.636	4 962	618,7	
Juin	3.161	3.135	22	3.585	1.039	2.329	1.275	4.721	581,0	
Juillet	3.193	3.167	23	4.254	1.121	2.586	1.605	5.770	606,8	
Août	3.994	3.966	21	3.806	1.527	2.445	1.891	6.497	623,3	
Septembre	4.034	4.007	12	4.270	1.600	2.972	1.897	6.839	582,5	

(1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.

(2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.

(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.

(4) De mars à juillet 1934, production réduite par suite de grève.

(5) A partir de 1934, production partielle se rapportant à 16 mines sur 19 en exploitation.

(6) A partir de janvier 1935, y compris les chiffres du nouveau conditionnement de l'Est, à Heusy.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)			
IMPORTATIONS :														
1933 L'année	17,6	60,3	3.850	3.326	26.087	7.011	742	4.425	420,5	30.697	15.243	497		
1934 L'année	10,5	39,7	3.784	2.896	27.265	6.863	666	3.903	319,2	31.726	14.021	442		
1934 Juillet	0,4	2,1	293	200	2.276	509	62	303	23,4	2.632	1.038	394		
Août	0,4	2,1	347	237	2.346	521	50	308	13,4	2.743	1.081	394		
Septembre	1,0	3,6	367	266	2.302	523	55	291	27,9	2.725	1.111	408		
Octobre	1,2	4,7	351	279	2.458	623	59	357	63,1	2.869	1.327	463		
Novembre	1,0	3,1	267	224	2.194	568	52	322	31,8	2.513	1.150	457		
Décembre	1,1	3,7	301	235	2.266	630	52	306	16,9	2.620	1.192	455		
1935 Janvier	0,7	2,3	241	206	2.088	583	41	250	24,1	2.371	1.066	449		
Février	0,6	2,2	263	219	2.007	539	48	282	15,7	2.319	1.058	456		
Mars	1,2	3,8	302	235	2.138	573	58	330	18,5	2.499	1.160	464		
Avril	1,3	4,5	234	262	2.124	642	62	410	13,0	2.421	1.331	550		
Mai	1,1	3,4	271	270	2.162	816	69	491	29,8	2.503	1.610	643		
Juin	0,8	2,4	260	261	2.091	715	59	443	37,6	2.411	1.459	605		
Juillet	1,1	3,2	278	263	2.255	821	59	417	48,0	2.593	1.552	598		
Août	1,1	3,4	286	268	2.152	742	59	378	17,6	2.498	1.409	564		
Septembre	1,3	4,6	328	323	2.302	704	51	384	28,3	2.683	1.443	538		
EXPORTATIONS :														
1933 L'année	10,6	72,4	693	987	14.342	5.404	4.890	7.568	256,5	19.936	14.288	717	- 955	93,7
1934 L'année	6,1	49,7	552	777	14.216	5.258	5.211	7.360	254,9	19.986	13.698	685	- 323	97,7
1934 Juillet	0,3	2,3	54	66	1.208	383	527	590	17,6	1.789	1.059	592	+ 21	102,0
Août	0,4	3,2	40	53	1.188	374	430	589	13,9	1.659	1.032	622	- 48	95,5
Septembre	0,3	2,7	46	58	1.255	429	403	593	15,8	1.704	1.099	645	- 12	98,9
Octobre	0,5	4,9	47	61	1.267	469	428	658	21,1	1.743	1.214	697	- 113	91,4
Novembre	0,2	1,7	58	76	1.068	468	420	610	20,5	1.546	1.177	761	+ 27	102,3
Décembre	0,5	4,0	53	74	1.015	445	369	573	22,2	1.438	1.118	777	- 74	93,8
1935 Janvier	0,4	2,9	63	74	1.053	497	405	600	18,8	1.522	1.194	784	+ 128	112,0
Février	0,4	2,7	51	59	933	435	365	524	26,7	1.349	1.048	777	- 10	99,1
Mars	0,9	7,2	51	59	1.051	476	403	568	21,5	1.506	1.132	752	- 28	97,6
Avril	1,1	8,8	46	70	1.043	487	411	596	12,6	1.501	1.175	782	- 156	88,2
Mai	0,6	4,7	35	68	1.177	572	421	639	67,7	1.634	1.352	828	- 258	84,0
Juin	0,8	6,5	44	75	1.273	594	466	706	33,3	1.785	1.415	793	- 44	97,0
Juillet	1,0	7,5	37	70	1.265	560	449	704	16,6	1.752	1.358	775	- 194	87,5
Août	0,7	5,7	38	65	1.302	528	406	671	19,1	1.747	1.289	738	- 120	91,5
Septembre	0,7	6,2	42	64	1.445	589	404	692	33,7	1.892	1.385	732	- 59	95,9

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

SEPTEMBRE 1935.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	RÉSULTATS NETS			Dividende brut mis en paiement pendant le mois	Dette obligataire (2)	Coupons bruts payables pendant le mois (1)
	recensées	en bénéfice	en perte		bénéfice	perte	solde			
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.										
1. Banques	1	1	—	100.000	19.459	—	19.459	9.894	18.626	894
2. Assurances	1	1	—	1.000	1	—	1	—	—	—
3. Opérations financières	14	8	6	25.962	328	3.848	3.520	29	113.039	5.729
4. Exportations, importations	2	2	—	630	342	—	342	—	—	—
5. Commerce de fer et métaux	1	1	—	125	10	—	10	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	4	3	1	660	40	1	39	3	—	—
7. Comm. de prod. alimentaires	3	2	1	4.851	290	20	270	186	481	29
8. Commerces divers	44	25	19	37.748	3.090	1.333	1.757	1.729	—	—
9. Sucreries	12	9	3	32.824	3.542	544	2.998	2.357	2.363	118
10. Mouneries	2	1	1	1.200	106	18	88	36	—	—
11. Brasseries	5	3	2	7.800	150	342	192	60	4.000	240
12. Distilleries d'alcool	1	1	—	2.100	37	—	37	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	9	5	4	20.699	4.655	231	4.424	3.632	150	8
14. Carrières	4	3	1	5.612	251	4	247	106	710	42
15. Charbonnages	1	1	—	1.000	760	—	760	—	25.500	1.440
16. Mines et autres industr. extr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	25.000	1.000
18. Électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	59.525	3.226
19. Constructions électriques	4	2	2	9.835	159	835	676	11	1.000	60
20. Hôtels, théâtres, cinémas	12	5	7	20.989	605	10.797	10.292	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	1	1	—	802	293	—	293	233	—	—
22. Textiles (lin, cot., laine, soie)	28	12	16	109.768	4.030	2.423	1.607	3.081	5.775	301
23. Mat. art. et prod. céramiques	4	2	2	3.440	113	147	34	69	10.490	694
24. Métallurg. et constr. mécan.	25	13	12	48.830	4.507	2.362	2.145	1.906	10.113	561
25. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	1	1	—	2.160	8	—	8	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques	10	6	4	33.341	745	213	532	559	500	30
29. Industries du bois	5	5	—	9.750	853	—	853	168	—	—
30. Tanneries et corroiries	3	2	1	29.503	163	1.631	1.468	—	—	—
31. Automobiles	1	1	—	6.000	371	—	371	300	—	—
32. Verreries et cristalleries	3	3	—	250.380	16.456	—	16.456	15.082	—	—
33. Glaceries	1	1	—	7.000	1.270	—	1.270	1.050	—	—
34. Industries diverses	27	13	14	52.170	1.278	2.084	806	515	600	36
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	1.067	43
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	2	1	1	100	285	35	250	100	—	—
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	6.626	280
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	2	1	1	375	4	39	35	4	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	80
TOTAL...	233	135	98	806.553	64.101	26.907	37.194	41.110	287.565	14.811
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
1. Banques et sociétés financ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sociétés commerciales	2	1	1	7.371	13	22	9	—	—	—
3. Sociétés industrielles	—	—	—	—	—	—	—	—	184.506	11.071
4. Sociétés agricoles	2	1	1	26.000	2.440	1.464	976	—	—	—
5. Services publics	1	—	1	16.000	—	2.634	2.634	800	149.745	7.487
TOTAL...	5	2	3	49.371	2.453	4.120	1.667	800	334.251	18.558
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.										
1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	2.668	113
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	6	4	2	86.892	2.443	146	2.297	1.967	9.916	684
TOTAL...	6	4	2	86.892	2.443	146	2.297	1.967	12.584	797
TOTAL GÉNÉRAL ...	244	141	103	942.818	68.997	31.173	37.824	43.877	634.400	34.166

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de septembre (milliers de fr.)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	—
Coupons d'emprunts de la Colonie	1.774
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	11.791
Coupons d'emprunts d'organismes divers	334.863

TOTAL..... 348.428

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles, faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

SEPTEMBRE 1935.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL				Emissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée			coopératives et unions du crédit		(Actions)				Nom-bre	Montant			Liquidations		Fusions		Nom-bre	Montant
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom-bre	Montant minimum	Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré					Nom-bre	Montant	Nom-bre	Montant		
1. Banques	2	2.100	2.100	—	—	—	—	—	—	—	—	1.095	—	—	1	200.000	—	—	
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Opérations financières	5	2.500	1.700	2	1	—	—	—	—	—	—	306	4	86.210	—	—	2	1.320	
4. Exportations, importations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillement et amenbl.	2	600	280	1	3	—	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	
7. Commerce de produits alimentaires.	2	134	134	1	14	1	500	500	100	—	—	34	1	500	—	—	2	2.050	
8. Commerces divers	13	5.079	4.754	5	558	6	5.240	2.300	1.700	—	—	3.898	8	4.900	—	—	—	—	
9. Sucrieries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries	—	—	—	—	—	1	4.200	23.800	23.800	—	—	23.800	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries	—	—	—	—	—	2	6.400	40.800	40.800	—	—	40.800	—	—	—	—	—	—	
12. Distilleries d'alcool	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires.	4	1.460	1.394	1	39	1	280	120	120	—	—	688	—	—	—	—	—	—	
14. Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	1	4.200	1.800	1.800	—	—	1.800	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	18.000	—	—	—	—	
17. Gaz	1	5.600	5.600	—	—	—	—	—	—	—	—	5.600	—	—	—	—	—	—	
18. Électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques	2	80	70	1	20	—	—	—	—	—	—	50	1	100	—	—	—	—	
20. Hôtels, théâtres, cinémas	1	200	200	2	60	—	—	—	—	—	—	200	—	—	—	—	—	—	
21. Imprimerie, publicité	2	320	270	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	4	2.334	1.454	—	—	—	—	—	—	—	—	928	—	—	—	—	—	—	
23. Matériaux artificiels et céramiques.	2	160	160	—	—	—	—	—	—	—	—	160	—	—	1	40	1	14.000	
24. Métallurgie et construction mécauiq.	7	4.020	3.375	—	—	1	17.500	2.500	2.500	—	—	5.363	—	—	1	16.000	—	—	
25. Construction (bâtim. et trav. publics) ..	2	3.300	2.100	—	—	—	—	—	—	—	—	1.800	2	3.077	—	—	—	—	
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales	1	1.200	1.040	—	—	—	—	—	—	—	—	1.000	—	—	—	—	1	4.300	
28. Produits chimiques	1	500	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
29. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50	—	—	1	450	
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	11.000	
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses	4	760	760	—	—	2	335	365	173	—	—	590	1	550	—	—	1	5.000	
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation	3	301	301	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.750	—	—	—	—	
38. Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés	1	55	55	—	—	—	—	—	—	—	—	55	1	100	—	—	—	—	
TOTAL.....	60	30.803	25.947	13	695	15	38.655	72.185	70.993	—	—	88.367	21	115.232	3	216.040	9	38.120	

(*) Coopératives et Unions du Crédit : 8 sociétés dissoutes au capital minimum de 338.000 francs.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN SEPTEMBRE 1935.**

II. — Groupement des sociétés anonymes et en commandite par actions selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Actions)				Emissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscr. et augm. de capital	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	Nom- bre	Mon- tant nominal	Mon- tant libéré	Nom- bre	Capital ancien	Augm. nominale	Mon- tant libéré	Nom- bre	Mon- tant			Liquid.	Fusions	

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.

En Belgique.....	59	29.603	24.907	15	38.655	72.185	70.993	—	—	—	87.367	97.232	216.040	33.820
En Belgique et à l'étr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18.000	—	—
Au Congo belge.....	1	1.200	1.040	—	—	—	—	—	—	—	1.000	—	—	4.300
TOTAL...	60	30.803	25.947	15	38.655	72.185	70.993	—	—	—	88.367	115.232	216.040	38.120

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

Jusqu'à 1 million....	51	12.028	9.737	10	6.355	3.285	2.093	—	—	—	5.486	4.660	40	820
De plus de 1 à 5 millions.	8	13.175	10.610	3	24.100	9.100	9.100	—	—	—	17.481	7.572	—	12.300
De plus de 5 à 10 mill.	1	5.600	5.600	—	—	—	—	—	—	—	5.600	10.000	—	—
De plus de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18.000	16.000	26.000
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	2	8.200	59.800	59.800	—	—	—	59.800	—	—	—
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75.000	—	—
De plus de 100 millions.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200.000	—
TOTAL...	60	30.803	25.947	15	38.655	72.185	70.993	—	—	—	88.367	115.232	216.040	38.120

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)	PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES		OPÉRATIONS BANCAIRES CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE			
			Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :		Dépenses ordinaires (Ouverture de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets
	milliers de fr.		milliers de fr.	millions	milliers de francs			
1933 Moyenne mens..	261.547	Année 1933.....	(3) 2.465.000	fr. fr. 600	837.975	128.788	278.093	406.648
1934 Moyenne mens..	205.903	Année 1934.....	350.000	(4)	499.740	175.829	170.401	223.400
1934 Juillet.....	207.859	1934 Août.....	—	—	35.405	381	14.720	19.892
Août.....	220.000	Septembre.....	—	—	31.193	1.250	13.225	27.948
Septembre.....	181.288	Octobre.....	—	—	36.770	3.145	17.555	23.651
Octobre.....	226.522	Novembre.....	—	—	42.541	2.649	7.913	13.884
Novembre.....	157.691	Décembre.....	—	(4)	33.329	143.251	15.888	32.886
Décembre.....	204.887	1935 Janvier.....	—	fr. fr. 475	55.963	2.804	11.586	26.128
1935 Janvier.....	190.233	Février.....	—	—	18.013	1.530	9.436	11.287
Février.....	275.888	Mars.....	—	fr. fr. 225	27.344	2.082	20.126	11.742
Mars.....	268.923	Avril.....	(5) 100.000	—	22.531	1.370	19.598	12.834
Avril.....	176.196	Mai.....	—	—	77.549	5.566	24.667	5.580
Mai.....	210.280	Juin.....	—	—	34.719	2.957	32.111	10.699
Juin.....	162.391	Juillet.....	—	—	42.805	1.561	19.895	17.853
Juillet.....	294.488	Août.....	—	—	15.183	6.880	20.511	11.254
Août.....	161.867	Septembre.....	—	—	30.369	798	13.302	14.374
Septembre.....	156.986	Octobre.....	—	—	39.370	3.346	12.054	27.489

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Y compris un emprunt Crédit Communal de 350 millions de francs, 5 p. c., remboursable en 30 ans, non émis dans le public (date d'émission indéterminée).

(4) Il a été émis en Hollande, en décembre 1934, pour 1.500 millions de francs de bons du Trésor, à 3 mois, renouvelables, au taux de 4,75 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(5) Emprunt Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 100 millions de francs, 3 p. c. (2^e série).

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	RÉSULTATS NETS			Dividende brut distribué aux action- naires	Dette obligataire (1)	Coupons d'obliga- tions bruts
	recensées	en bénéfice	en perte		bénéfice	perte	solde			
				(Milliers de francs)						
Année 1933	7.062	3.915	3.147	48.907.210	2.893.184	2.103.787	789.397	2.134.748	10.765.323	600.282
Année 1934	7.334	4.275	3.059	48.685.737	3.003.041	1.669.209	1.333.837	2.182.970	10.512.906	571.252
9 premiers mois 1934	5.669	3.385	2.284	36.039.013	2.257.082	1.140.824	1.116.258	1.622.318	8.166.912	456.601
9 premiers mois 1935	5.599	3.349	2.250	31.867.421	1.970.815	833.731	1.137.084	1.511.572	7.726.751	428.073
1934 Juillet	384	216	168	5.572.062	203.105	157.450	45.665	210.878	1.681.019	92.309
Août	153	86	67	1.707.209	72.894	25.983	46.911	30.956	541.550	30.996
Septembre	251	135	116	974.383	73.207	30.694	42.513	43.343	682.852	37.181
Octobre	560	312	248	4.264.321	245.545	187.370	58.175	186.452	748.608	43.546
Novembre	260	153	107	3.302.387	243.444	124.271	119.173	191.261	962.906	33.919
Décembre	296	164	132	3.427.056	191.928	61.399	130.529	151.182	634.486	37.186
1935 Janvier	112	71	41	496.507	67.281	19.556	47.725	53.652	1.513.536	85.647
Février	183	115	68	412.785	20.056	15.113	4.943	12.209	533.616	31.300
Mars	1.249	771	478	5.181.144	377.564	86.324	291.240	308.864	644.724	35.813
Avril	1.527	874	653	6.384.604	346.731	207.371	139.360	242.052	749.369	41.809
Mai	1.143	667	476	8.728.772	615.927	264.806	351.121	447.572	871.611	44.309
Juin	624	393	231	3.215.437	192.852	116.573	76.279	154.532	728.186	39.151
Juillet	363	227	136	5.153.370	230.899	65.462	165.437	214.916	1.478.090	32.299
Août	154	90	64	1.351.984	50.508	27.353	23.155	33.898	573.219	33.579
Septembre	244	141	103	942.818	68.997	31.173	37.824	43.877	634.400	34.166

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

(Sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	APPORTS EN NATURE compris dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	ACTIONS			Nom- bre	Mont- tant					
				Nombre	Capital ancien	Augment. nominale			Montant libéré				
Année 1933	625	669.052	587.992	226	2.318.779	911.035	766.563	22	162.917	1.743.004	147.268	846.576	818.164
Année 1934	594	1.401.297	1.209.700	189	1.741.069	666.130	605.910	21	99.960	2.167.387	13.084	1.491.326	437.328
9 prem. mois 1934 .	440	411.160	352.691	124	1.019.944	341.702	294.411	18	59.210	812.072	12.899	464.136	255.075
9 prem. mois 1935 .	483	1.050.279	996.856	172	1.564.694	1.149.915	1.066.130	10	53.550	2.253.744	113.950	1.661.419	569.067
1934 Juillet	34	9.007	8.113	16	200.900	36.510	23.116	5	26.000	71.517	—	5.935	51.294
Août	32	7.853	6.903	10	33.008	14.145	11.585	—	—	21.998	10.000	8.629	19.859
Septembre	34	18.505	14.137	10	49.613	25.023	19.903	—	—	43.528	150	22.993	11.197
Octobre	58	40.438	35.550	19	258.903	56.296	48.220	1	16.000	112.734	36	67.755	32.050
Novembre	40	173.295	164.048	18	202.130	121.365	117.063	—	—	294.660	150	215.099	66.162
Décembre	56	776.404	657.411	28	260.092	146.767	146.216	2	24.750	947.921	—	744.336	84.041
1935 Janvier	50	347.441	343.009	19	110.940	149.297	141.682	2	2.700	499.438	6.100	421.710	71.781
Février	65	428.075	416.655	16	71.175	182.325	173.139	4	8.500	618.900	50.350	502.483	146.161
Mars	57	52.896	42.456	12	34.213	17.867	12.212	3	6.000	76.763	—	42.539	18.129
Avril	48	20.116	17.651	22	61.365	49.355	49.191	3	5.500	74.971	—	29.457	42.885
Mai	45	26.170	22.215	26	134.770	77.585	26.037	1	3.000	106.755	—	20.720	30.532
Juin	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	2	800	434.290	57.500	309.836	172.539
Juillet	52	57.144	46.616	19	211.781	202.904	201.845	2	26.450	286.498	—	223.600	51.311
Août	51	31.061	29.433	9	74.010	21.480	19.830	2	600	53.141	—	22.707	27.156
Septembre	60	30.803	25.947	15	38.655	72.185	70.993	—	—	102.988	—	88.367	8.573

(*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1933	3.210	2.780	2.812	8.802	—
Année 1934	2.823	2.746	2.638	8.207	—
1934 Juillet	244	221	207	672	4.738
Août	228	234	216	678	5.416
Septembre	203	234	208	644	6.060
Octobre	312	239	231	782	6.842
Novembre	242	222	208	672	7.514
Décembre	260	224	210	693	8.207
1935 Janvier	271	208	198	677	677
Février	249	188	192	629	1.306
Mars	199	217	228	645	1.951
Avril	199	243	275	718	2.669
Mai	231	244	273	748	3.417
Juin	169	228	251	648	4.065
Juillet	192	234	247	672	4.737
Août	158	248	229	635	5.372
Septembre	195	231	261	687	6.059

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 30 septembre 1935 pour les exercices 1934 et 1935
(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

	Exercice 1934		Exercice 1935		Septembre 1935	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (9/12 ^{es})	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1934	l'exerc. 1935
I. Contributions directes	2.757	3.057	1.083	2.186	38	157
II. Douanes et accises	2.751	2.868	2.022	2.094	—	231
dont douanes	1.497	1.548	1.071	1.101	—	128
accises	1.029	1.021	792	813	—	88
III. Enregistrement	2.637	2.837	2.152	1.944	—	261
dont enregistrement et transcr.	409	550	382	270	—	35
successions	203	204	135	144	—	19
timbre, taxe de transm..	1.986	2.040	1.603	1.504	—	204
Total ...	8.145	8.762	5.256	6.224	38	648
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	— 617		— 968			

NOTE. — L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1933 3 janvier	123/8	23.935,37	16 1/2	287,70	83,20
1934 2 janvier	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1934 3 septembre	141/7	23.821,23	21 13/16	330,62	72,05
1 ^{er} octobre	141/6	23.883,98	22 7/16	341,19	70,00
2 novembre	139/9	24.023,86	23 5/8	365,88	65,66
3 décembre	140/2	23.901,15	24 11/16	379,25	63,02
1935 2 janvier	140/10 1/2	23.822,36	24 5/8	375,15	63,50
1 ^{er} février	142/4	23.994,61	24 5/16	369,24	64,98
1 ^{er} mars	145/1	23.961,14	26 1/16	387,78	61,79
1 ^{er} avril	145/8 1/2	33.026,65 (3)	28 7/16	580,70 (3)	56,87
1 ^{er} mai	145/0	33.058,40	34 1/2	708,61	46,65
3 juin	142/0	33.082,07	33 1/2	703,11	47,05
1 ^{er} juillet	141/4 1/2	33.186,45	31 1/4	660,87	50,22
1 ^{er} août	140/9 1/2	33.213,61	30 3/16	641,57	51,77
2 septembre	140/3	33.273,24	29,—	619,82	53,68
1 ^{er} octobre	141/7 1/2	33.088,62	29 3/8	618,29	53,52
4 novembre	141/5	33.136,56	29 1/2	622,74	53,21

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.
 (2) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (3) Dévaluation du franc belge (arrêté royal du 31 mars 1935).

Banque Nationale de Belgique

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Lois du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue
						Particuliers	Trésor	
Année 1933	13.393.004	3.816.451	276.055	1.794.407	17.752.997	1.498.098	506.229	19.757.324
Année 1934	13.265.240	3.480.181	286.917	1.727.786	17.473.502	1.353.811	434.884	19.262.197
1934 Août	13.197.191	3.985.457	374.425	1.718.246	17.651.596	1.074.341	441.107	19.167.044
Septembre	13.269.833	3.351.696	243.755	1.718.246	17.652.098	1.172.140	264.876	19.089.114
Octobre	13.088.310	3.161.023	300.821	1.718.246	17.726.344	887.561	179.459	18.793.364
Novembre	12.613.932	3.228.022	474.099	1.718.246	17.533.744	853.735	188.553	18.576.032
Décembre	12.518.231	3.372.888	573.620	1.718.246	17.616.405	974.475	159.083	18.749.963
1935 Janvier	12.747.604	3.634.323	732.452	1.699.257	17.984.917	1.192.494	228.549	19.405.960
Février	12.676.946	3.243.783	995.873	1.699.257	18.096.011	901.572	222.701	19.220.284
Mars	12.005.992	3.876.579	1.300.103	1.699.257	18.412.439	926.125	165.880	19.504.444
Avril	14.040.481	5.226.902	992.529	829.349	19.155.852	2.239.122	180.914	21.575.888
Mai	15.763.803	6.178.846	722.491	829.349	19.485.537	4.345.621	129.028	23.960.186
Juin	17.915.697	7.337.868	560.995	829.349	20.278.499	6.658.363	158.344	27.095.206
Juillet	17.753.321	7.125.365	606.822	811.622	20.392.510	6.242.033	121.887	26.756.430
Août	17.531.907	7.010.613	614.149	811.622	20.627.706	5.641.582	131.137	26.400.425
Septembre	17.077.045	6.716.754	602.078	811.622	20.680.995	4.834.104	129.459	25.644.558
Octobre	17.286.892	6.824.295	576.349	811.622	20.982.434	4.841.859	118.536	25.942.829

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

2034

2035

2036

2037

2038

2039

2040

2041

2042

2043

2044

2045

2046

2047

2048